

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 mai 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

10

### SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

101

### MONTS-DORE

101.2019.003 Plan de gestion de la RNN Vallée de Chaudefour – programme FEDER

### RAPPORT

La vallée de Chaudefour abrite une flore et une faune remarquable. C'est par sa situation un refuge pour des espèces montagnardes. Depuis son classement en Réserve Naturelle Nationale le 14 mai 1991, elle est co-gérée par le SMPNRVA et l'ONF. Elle couvre une surface de 820 ha. L'altitude varie de 1107m à 1854m à son sommet. Couverte à 40% par la forêt, le reste est constitué de pâturages et de pelouses d'altitudes. Depuis sa création, les inventaires réalisés sur le territoire de la RNN de la vallée de Chaudefour ont permis de dénombrer :

- 1529 espèces végétales et en 2010, une **découverte exceptionnelle** a été faite, une bryophyte qui n'avait pas été décrite et qui s'est révélée nouvelle pour la Science. La combinaison des caractères retrouvés dans cette mousse ne correspondait à aucune espèce et aucun genre connus (Hugonnot & Hedenäs, 2015). Ce nouveau genre et cette nouvelle espèce se nomme désormais **Arvernella microclada**. Elle croît dans les communautés de mégaphorbiaies subalpines, les forêts montagnardes de hêtres et sur les éboulis de pentes raides sur de petits blocs de lave mobiles.
- 1022 espèces animales avec aussi une **nouvelle espèce** pour la science, un trichoptère, proche de *D. discolor* a été découverte à Chaudefour. Il a été trouvé sur un écoulement à l'arrière de la Dent de la Rancune. **Drusus ferdes** a été décrit pour la première fois à partir de cet individu.

Le plan de gestion 2018-2027 prévoit des inventaires et en particulier sur l'entomofaune afin de combler certaines lacunes, des groupes ont peu ou pas été inventoriés. Les données récoltées permettront d'approfondir les connaissances déjà acquises et de mieux mesurer la valeur patrimoniale du site. Les inventaires des insectes et des mollusques compléteront les données déjà connues et permettront de mieux définir la valeur patrimoniale du site. Une veille entomologique inhérent aux inventaires sera réalisée afin de ne pas perdre de données et d'optimiser les prélèvements sur le terrain. Le travail de suivi des gîtes à chiroptères permet de mieux cerner la capacité d'accueil des forêts et d'obtenir des connaissances sur les espèces.

Ainsi, pour mieux appréhender la valeur patrimoniale et améliorer la gestion de ce réservoir de biodiversité du Parc des Volcans d'Auvergne, plusieurs prestations, six inventaires et deux suivis (objets de marchés à procédure adaptée), sont envisagées, basées sur les plans de financement présentés ci-dessous et les devis afférents :

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-101-2019-003-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- **Inventaire des Hyménoptères Formicidae.** Les Fourmis sont dominantes au sein de nos écosystèmes. Leur impact écologique s'étend du sol aux sommets des arbres. Elles jouent de nombreux rôles écologiques, aération et enrichissement des sols, élimination des cadavres d'insectes (entre autres), dispersion des graines de certaines plantes, régulation de nombreuses espèces d'arthropodes. Elles participent aussi au cycle de certains papillons. Elles sont de bons indicateurs de l'état de santé des écosystèmes.

- **Inventaire des Microlépidoptères.** Les Macrolépidoptères Rhopalocères et Hétérocères ont déjà fait l'objet d'un inventaire. Les Microlépidoptères plus difficiles à identifier restent à étudier. Ces espèces souvent inféodées à une plante hôte particulière caractérisent bien les milieux.

- **Inventaire des Hyménoptère Apoidea (abeilles, bourdons).** La France compte 913 espèces d'abeilles et de bourdons. Ils jouent un rôle primordial dans la pollinisation et sont les vecteurs de pollen de 80 % des espèces européennes de fleurs sauvages. De nombreux apoidea ont des besoins spécifiques vis-à-vis de leur lieu de nidification, tiges creuses de végétaux, des galeries dans le bois mort, dans le sol (sur des matériaux et dans des conditions topographiques très diverses), des terriers de micromammifères, ou d'anciennes coquilles d'escargots. Ceci fait des apoidea de bons indicateurs de la diversité des micro-habitats d'un écosystème. Depuis plusieurs années, on assiste à un déclin de la diversité et de l'abondance des pollinisateurs. Une liste rouge européenne a été récemment publiée et un Plan National d'Action mis en place.

- **Inventaire des Hyménoptères prédateurs (Spheciformes, Pompilidae, Vespidae).** Les Sphecidae sont des Hyménoptères dont les adultes sont nectarivores mais les larves exclusivement carnivores les adultes creusent des terriers dans lesquels ils accumulent des proies (Orthoptères, Hémiptères, Diptères, Hyménoptères, Lépidoptères etc...) dont les larves se nourriront. La biologie des Pompilidae est proche de celle des Sphecidae, en revanche, ils nourrissent leurs larves uniquement avec des araignées. La vaste gamme de proies chassées par ces groupes fait qu'ils peuvent servir de taxons « parapluie » pour évaluer la richesse globale de l'entomofaune d'un site.

- **Inventaire des Diptères Syrphidae et Bombyliidae.** Les mouches Syrphidae sont de bons indicateurs de l'état de santé des écosystèmes. Leur diversité est suffisamment élevée pour être informative et il est possible d'obtenir des diagnostics écologiques en comparant la liste des espèces observées avec celle des espèces attendues, méthode « Syrph the net ». Les Bombyliidae ont un cycle de vie complexe et de nombreuses interactions avec d'autres organismes, il est pertinent d'étudier leur diversité lors d'inventaires entomologiques.

- **Mise en place de la veille entomologique.** Plusieurs inventaires entomologiques sont programmés sur toute la durée du plan de gestion. Les pièges mis en place n'étant pas sélectifs, des animaux de groupes différents sont capturés. Afin d'éviter toute perte de données, les animaux capturés seront tous conservés en alcool. Ensuite, chacun des spécialistes concernés par un inventaire pourra aller puiser dans cette source de donnée, mais aussi l'alimenter avec ses propres captures, qui ne concerneront pas le groupe étudié.

- **Inventaire des Mollusques.** Les mollusques figurent parmi les groupes les plus menacés du monde. Ils donnent de bonnes indications sur les quantités de bois mort en forêts, sur l'état de la litière ainsi que sur la stratification de la végétation. Cet inventaire déjà réalisé sur la RNN de Chastreix-Sancy, permettrait de comparer les deux vallées orientées différemment.

- **Suivi des gîtes à Chauves-souris.** En 2011, 21 gîtes ont été installés, en 2014 un complément de six gîtes a été réalisé. Ce dispositif permet d'étudier ces espèces et d'appréhender la capacité d'accueil des forêts.

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le plan de financement pour l'ensemble de ces études s'établit comme suit :

Toutes les prestations sont soumises à la procédure des marchés publics, l'évaluation financière s'entend TTC.

Objet des études / prestations	Site	Montant estimatif TTC	FEDER		Etat (RNN)	
Inventaire des Hyménoptères Formicidae	RNNVC	6 450,00 €	60%	3 870,00 €	40%	2 580,00 €
Inventaire des Microlépidoptères	RNNVC	10 900,00 €	60%	6 540,00 €	40%	4 360,00 €
Inventaire des Hyménoptère Apoidea (abeilles, bourdons)	RNNVC	12 450,00 €	60%	7 470,00 €	40%	4 980,00 €
Inventaire des Hyménoptères prédateurs (Spheciformes, Pompilidae, Vespidae)	RNNVC	14 850,00 €	60%	8 910,00 €	40%	5 940,00 €
Inventaire des Diptères Syrphidae et Bombyliidae	RNNVC	14 850,00 €	60%	8 910,00 €	40%	5 940,00 €
Veille entomologique	RNNVC	6 250,00 €	60%	3 750,00 €	40%	2 500,00 €
Inventaire des Mollusques	RNNVC	10 080 €	60%	6 048,00 €	40%	4 032,00 €
Suivi des gîtes à Chauves-souris	RNNVC	5 400,00 €	60%	3 240,00 €	40%	2 160,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>81 230,00 €</b>	<b>60%</b>	<b>48 738,00 €</b>	<b>40%</b>	<b>32 492,00 €</b>



**Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et lancer, le cas échéant, les prestations.**

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et lancer une consultation pour les différentes prestations.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-101-2019-003-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-101-2019-003-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

10

### SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102

### CEZALLIER

102.2019.001 Convention de location pour les locaux de la Maison de la Réserve des Sagnes de La Godivelle

### RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc loue à la Commune de La Godivelle un bâtiment dans le bourg du village pour y abriter la Maison de la Réserve naturelle des Sagnes.

Ouvert en période estivale, cet espace d'accueil reçoit tous les ans environ 2 000 visiteurs. Animé par du personnel saisonnier, il permet de remplir les missions d'information et de sensibilisation du public à la préservation de l'environnement et la découverte du Cézallier. Les locaux abritent également les bureaux du personnel des Réserves naturelles des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette de mai à octobre.

Un projet de nouvelle Maison de la Réserve est actuellement à l'étude, en partenariat étroit avec la municipalité de La Godivelle.

Dans l'attente de l'aboutissement de ce projet, nous proposons de contracter avec la Commune de La Godivelle une convention d'une durée de 2 ans pour la location de ces bâtiments, sur les affectations suivantes :

- espace muséographique et lieu d'information de la Maison de la Réserve naturelle des Sagnes,
- bureaux du personnel de la Réserve naturelle en période estivale,
- hébergement de l'animateur saisonnier et des stagiaires.

Le coût annuel s'élèvera à un montant de 2 500 euros plus les charges d'électricité. La dépense sera financée intégralement par le Ministère de l'Ecologie sur le budget des Réserves naturelles des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette.

**➤➤➤ Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer avec la Commune de La Godivelle tout document utile pour cette location.**

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-102-2019-001-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à signer tout document utile pour cette location.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

10

#### SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102

#### CEZALLIER

102.2019.002 RNR des tourbières du Jolan et de la Gazelle à Ségur-les-Villas (15)

### RAPPORT

Par délibération n° AP-2018-06 / 07-2-1656 du 14 juin 2018, le Conseil Régional a voté le classement en Réserve naturelle régionale, les tourbières du Jolan et de la Gazelle, sur la commune de Ségur-les-Villas dans le Cantal. Cette première Réserve naturelle pour le Cantal est le fruit d'un travail de concertation étroite avec les propriétaires et les acteurs concernés. Le Syndicat mixte du Parc a accompagné dès le début du projet la commune de Ségur-les-Villas et les acteurs locaux dans la démarche.

Par l'arrêté N° 2018/09/00474 le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne a été désigné gestionnaire de cette Réserve jusqu'au 31/12/2023.

A présent classé et doté d'un gestionnaire, le site va faire l'objet d'une gestion courante annuelle et d'un plan de gestion qui, construit en concertation avec les acteurs locaux et en lien avec un comité consultatif présidé par Madame Angélique Brugeron, permettra de mettre en place des actions de connaissance, préservation et valorisation de ce patrimoine.

Le Syndicat mixte du Parc s'est vu accordé par le Conseil régional, pour la gestion courante 2019 de la Réserve, une subvention de 20 322 euros, votée lors de la commission permanente du vendredi 29 mars 2019.

Pour la rédaction du plan de gestion (2019/2021) la charge de travail est évaluée à 185 jours de travail répartis sur 2 agents du Parc. Le montant total de l'opération est estimé à 40 629 euros comprenant une prestation d'accompagnement de Réserve Naturelle de France de 3 460 euros (le reste correspond à du temps agents Parc et des frais indirects associés). Cette action de rédaction du plan de gestion peut aussi faire l'objet d'une demande de financement auprès du Conseil régional.

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à :

- solliciter la subvention auprès du Conseil Régional pour la rédaction du plan de gestion de cette Réserve.
- engager la prestation prévue avec Réserve Naturelle de France, sous réserve de l'obtention de la subvention.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-102-2019-02-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2019  
Date de réception préfecture : 07/05/2019

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional et à engager la prestation prévue avec RNF.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

10

### SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102

### CEZALLIER

102.2019.003 Vente de bois sur la tourbière de la Plaine Jacquot (La Godivelle, Compains)

### RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est propriétaire de parcelles sur la tourbière de la Plaine Jacquot, communes de La Godivelle et Compains. Le terrain est constitué de zones humides et d'une bande boisée.

Lors de travaux forestiers commandités par le propriétaire riverain sur sa plantation, des arbres ont été abattus par erreur dans la propriété du Parc. La coupe représente une cinquantaine d'épicéas et pins sylvestres, soit environ 70 mètres cube. Compte tenu du prix moyen de 20 à 30 € du mètre cube pour cette qualité de bois, le prix de la vente est estimé à 2 000 €.

Pour régulariser la situation, il est demandé à l'exploitant forestier de :

- procéder au paiement du bois auprès du Syndicat mixte du Parc,
- évacuer les bois et rémanents hors de la tourbière,
- reboiser à ses frais de la bande coupée avec des essences locales.

**➤➤➤ Il vous est demandé d'autoriser le Président à procéder à la vente de bois sur la propriété de la Plaine Jacquot pour un montant de 2 000 €.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à procéder à la vente de bois.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-102-2019-003-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**10**

### **SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**

**105**

### **SITES NATURA 2000**

105.2019.001 Candidature du PNRVA comme « structure porteuse » pour l'animation de la mise en œuvre de DOCOB de quatre sites Natura 2000 du territoire

### **RAPPORT**

Le code de l'environnement (article 414.2 et suivant) confère aux collectivités territoriales et à leurs groupements, un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la procédure Natura 2000 notamment pour l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) et la mise en application de la gestion définie dans les DOCOB.

Le Parc a ainsi élaboré les documents d'objectifs des sites :

- FR 830 1039, Artense (validé en 2010),
- FR 830 1040 et FR 830 1041, Cézallier (validé en 2010),
- FR 830 1052, Chaîne des Puys (validé en 2011),
- FR 830 1055 et FR 831 0066, Massif cantalien et Monts et Plomb du Cantal (validés en 1997 – opération pilote- pour une partie du site et validés en totalité en 2011)
- FR 830 1042, Monts Dore (validé en 2000 et actualisé en 2013)
- FR 830 1056, Tourbières du Nord-Est Cantalien » (validé en 2000 et actualisé en 2013)
- FR 830 1060, Zones humides de Riom-ès-Montagnes » (validé en 2003 et actualisé en 2013).

Depuis, les services du Syndicat mixte assurent l'animation de ces 8 sites à l'appui de conventions triennales avec l'Etat pour chacun des sites qui définissent les modalités et moyens nécessaires à l'animation de la mise en œuvre des documents d'objectifs (article L 414.2 V du code de l'environnement) par avenant annuel.

Quatre conventions avec l'Etat pour les sites Artense, Cézallier, Tourbières et zones humides du Nord Est cantalien et Zones humides de la région de Riom-es-Montagne arrivent à terme en novembre 2018 et janvier 2020, il est proposé de les renouveler.

L'animation de ces sites couvrent l'intégralité des frais de salaires (et 15 % de frais de fonctionnement) qui y sont dédiés grâce au financement assuré par l'Etat et le FEADER.

**➤➤➤ Il vous est proposé que le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne fasse acte de candidature comme « structure porteuse » pour la poursuite de l'animation de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 suivants :**

- **FR 830 1039 : Artense**
- **FR 830 1040 : Cézallier**
- **FR 830 1056 : Tourbières et zones humides du Nord Est Cantal**
- **FR 830 1060 : Zones humides de la Région de Riom es Montagne**

**et que le Président soit autorisé à signer les conventions triennales afférentes avec l'Etat.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à faire acte de candidature et à signer les conventions triennales afférentes avec l'Etat.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**12**                    **PAYSAGES ET ESPACES DE VIE**  
**123**                   **ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES**  
123.2019.001      Plan de paysage participatif : Modification du plan de financement

### **RAPPORT**

Rappel du déroulement de l'opération :

Le **Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** souhaite accompagner la mise en œuvre de politiques locales en faveur du paysage et décliner, d'une part les enjeux du **Schéma paysager** élaboré en 2010 et, d'autre part, les grandes orientations de la **Charte 2013>2025** à une échelle locale, à travers la réalisation d'un **Plan de paysage participatif**.

Le Plan de paysage participatif est un **outil opérationnel** au service des acteurs du territoire. Il permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local. Il s'agit donc d'une démarche qui invite à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies, agriculture, etc.) en mettant le paysage au cœur du projet.

Le Plan de paysage est aussi une **démarche concertée**. Le processus d'élaboration est basé sur une implication forte des élus, habitants et acteurs du territoire et s'appuie sur une démarche dynamique d'animation confiée à un **prestataire**.

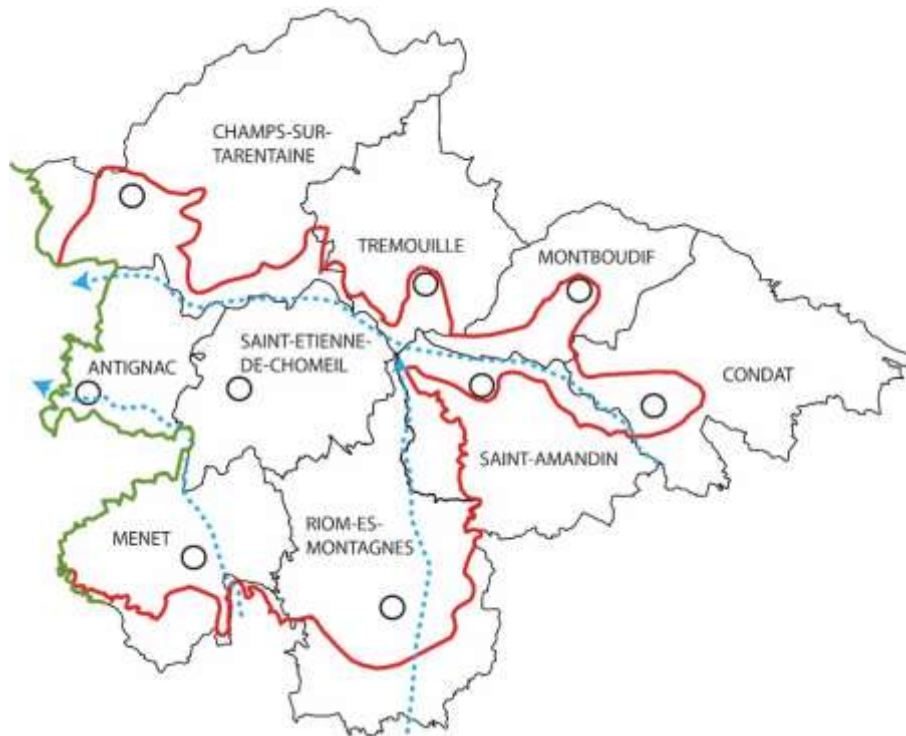
Une **réflexion technique interne** suivie d'une réunion réunissant les communes des sous-ensembles paysagers de la *Vallée de la Rhue* et du *Val de Sumène* ont permis de valider le périmètre d'étude avec les collectivités concernées.

Communes intégrées (en partie) au périmètre d'étude du Plan de paysage participatif : Antignac, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Condat, Menet, Montboudif, Riom-ès-Montagnes, Saint-Amandin, Saint-Etienne-de-Chomeil et Trémouille.

Voir carte ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-123-2019-001-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne



Doté d'un budget de **40 000 euros TTC**, le Syndicat mixte a lancé **un marché public** à procédure adaptée relatif au projet de Plan de paysage le 16 février 2018 et a procédé à l'ouverture de neuf plis ainsi qu'à **l'analyse des offres à partir du 14 mars 2018**.

**Trois candidats** dont les offres étaient susceptibles de répondre au mieux au marché (Atelier Chazelle et Bivouac, Atelier Polis et Fais la Ville et le collectif 1 pas de côté, bureau b02, Les Andains) ont été retenus et **auditionnés le 26 mars 2018**.

Lors de ces auditions et selon les modalités du Règlement de Consultation, **le jury a souhaité négocier avec l'ensemble des candidats auditionnés**. Les prestataires ont eu la possibilité de proposer au Syndicat mixte par retour de mail, jusqu'au vendredi **30 mars 2018**, une méthodologie et un plan de financement modifiés.

Suite à ces négociations, c'est l'offre **du prestataire « 1 pas de côté, bureau b02, Les Andains »**, composé d'architectes-urbanistes, de paysages et d'agent de développement, **qui a été retenue** pour l'élaboration du Plan de Paysage participatif « Vallée de la Rhue – Val de Sumène ».

La proposition du prestataire d'un montant de **39 984 euros TTC respecte les délais** imposés par le Parc.

### **Il est nécessaire de modifier le plan de financement initial suite à une erreur matérielle dans le calcul de l'aide européenne LEADER :**

Certains prestataires du groupement n'étant pas assujettis à la TVA, le coût total H.T. de l'opération s'élève finalement à 36 600,00 euros.

12 611 hectares sur les 13 731 hectares que constituent le territoire d'étude étant compris dans le périmètre du programme Leader des Volcans d'Auvergne (les communes de Montboudif et de Condat n'étant pas éligibles), l'assiette éligible retenue par LEADER correspond à 91,84 % du coût total HT soit 33 613,44 euros.

Les contreparties publiques acquises auprès du Conseil Régional et de la DREAL étant suffisantes pour appeler l'aide européenne LEADER, et le cadre d'intervention de LEADER permettant jusqu'à 100 % d'aides publiques, il est proposé d'optimiser la participation du programme LEADER sur cette assiette. L'aide LEADER initialement prévue pour un montant de 5 352,12 € serait réévaluée à hauteur de 12 601,68 €. Les montants des autres aides restent inchangés.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DEPENSES			RECETTES		
	HT éligible au programme Leader	TTC	Financier	HT éligible au programme Leader	TTC
Etude	33 613,44 €	39 984,00 €	Région Auvergne Rhône Alpes	8 406,72 €	10 000,00 €
			DREAL Auvergne Rhône Alpes (37,5%)	12 605,04 €	14 994,00 €
			LEADER	12 601,68 €	
			SMPNRVA		2 388,32 €
<b>total dépenses</b>	<b>33 613,44 €</b>	<b>39 984,00 €</b>	<b>total recettes</b>	<b>33 613,44 €</b>	<b>39 984,00 €</b>

➤➤ Il vous est proposé d'approuver le nouveau plan de financement proposé ci-dessus.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

13

#### LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133

#### ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES

133.2019.001 Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense et bassin de la Rhue – positionnement du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

### RAPPORT

#### ELEMENTS DE CONTEXTE

Dans le cadre du Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense », la gestion du transport solide a été identifiée comme un enjeu de ce territoire. En effet, les phénomènes climatiques parfois violents en altitude entraînent de fortes érosions qui, arrivées sur les zones de plateaux, se traduisent par un dépôt sédimentaire dans les ruisseaux. Cela conduit les exploitants agricoles notamment à des opérations de curage qui peuvent être impactantes pour les milieux aquatiques. De plus, les conséquences en termes d'érosion des sols et de la biodiversité associée constituent un enjeu sur des territoires reconnus pour leur richesse biologique, tels que la Réserve de Chastreix-Sancy.

Des études et travaux sont donc prévus afin de contenir ces phénomènes d'érosion lorsqu'ils deviennent trop massifs sans toutefois avoir la prétention d'éviter ces phénomènes naturels.

#### LE CAS DU CAPTAGE DE ST DONAT DANS LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE CHASTREIX-SANCY

Le captage d'eau potable qui alimente St Donat et situé dans la Réserve de Chastreix Sancy a été initialement protégé par des fossés pour limiter l'impact des écoulements sur la qualité de l'eau. Cependant, au fil des ans, la profondeur des fossés s'est accrue de manière importante et menace désormais la pérennité du captage et engendre des érosions massives.

La fiche-action du Contrat territorial qui traite de la gestion du transport solide en amont des ruisseaux prévoit une étude et des travaux pour limiter le phénomène d'érosion et assurer la pérennité du captage.

La phase d'étude préalable vise à déterminer selon quelles modalités la pérennité du captage peut être assurée (structure + qualité de l'eau) en limitant l'érosion. Cette étude, estimée à 7 000 € TTC devrait être conduite sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte du Parc des Volcans.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- |  |         |
|--|---------|
| - Agence de l'Eau Adour Garonne (30 %) | 2 400 € |
| - Autofinancement SMPNRVA (70 %)       | 4 600 € |



**Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et lancer la consultation.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à lancer la consultation.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

16

**FORETS ET BOIS**

169

**PROF FILIERES BOIS**

169.2019.001 Localisation des forêts à enjeux du territoire du SIGAL

### **RAPPORT**

Un projet de plan d'actions « Trames Vertes et Bleues » du Contrat Territorial Vert et Bleu Alagnon est proposé par le Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL) pour la période 2017-2022. Ce projet a pour objectif de renforcer la dynamique engagée depuis de nombreuses années en matière de préservation et restauration des trames écologiques sur ce territoire. Plusieurs porteurs de projets se mobilisent pour mener des actions relatives à des enjeux forts du territoire : zones humides, prairies, forêts, pollinisateurs...

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est associé à la démarche et propose une action visant à localiser les forêts d'intérêt écologique. L'objectif général de l'action est de mieux connaître les enjeux forestiers et les localiser afin de produire des données utiles dans le cadre d'un porter à connaissance auprès des propriétaires et gestionnaires forestiers. En particulier, l'opération contribuera aux discussions nécessaires à la mise en place d'une trame de vieux bois sur le territoire d'étude.

Dans le cadre de deux stages encadrés par le SMPNRVA, le territoire d'étude (25 communes du Parc sur le territoire du SIGAL, ciblant les forêts publiques et les forêts privées munies de documents de gestion) fera l'objet de :

- Pré-identification sur la base du croisement de données cartographiques, de gestion et historiques des forêts potentiellement matures
- Inventaires de terrain visant à localiser et caractériser les zones à enjeux écologiques
- Analyse des résultats obtenus : hiérarchisation des enjeux et cartographie des forêts d'intérêt écologique, propositions d'actions complémentaires (intégration à la gestion forestière notamment)
- Rédaction d'un rapport de synthèse et production de données cartographiques
- Présentation de l'étude et des résultats aux acteurs

L'action se déroulerait en 2020.

Le total de l'opération est estimée à 12 000 euros, se répartissant en frais de stage pour 8 000 euros (indemnités, frais de déplacements...) et en encadrement des stagiaires assurés par un chargé de mission du Parc pour 4 000 euros (20 jours).

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-169-2019-001-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le plan de financement serait le suivant :

Financement potentiel	Montant en euros TTC	Région AURA	SMPNRVA
	12 000 €	90 %	10 %
<b>Montant total estimé</b>	<b>12 000 €</b>	<b>10 800 €</b>	<b>1 200 €</b>

Afin de contribuer au financement de l'action, une subvention de 10 800 euros pourrait être sollicitée auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Vert et Bleu Alagnon.

Cette action pourrait également donner lieu à des travaux sylvicoles alternatifs, dont le portage et les montants ne sont pas encore définis à ce jour. Ils feront, le cas échéant, l'objet d'une délibération spécifique.



**Il vous est demandé d'autoriser le Président à :**

**> signer le plan d'actions « trames vertes et bleues » du Contrat Territorial Vert et Bleu proposé par le SIGAL pour la période 2017-2022**

**> solliciter une subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation de l'action de localisation des forêts d'intérêt écologique sur le territoire du SIGAL**

**> faire appel à deux stagiaires sur une durée de 6 mois pour l'année 2020 dans les conditions en vigueur d'accueil de stagiaire, sous réserve de l'obtention de la subvention, pour mener à bien l'action de localisation des forêts d'intérêt écologique sur le territoire du SIGAL**

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer le plan d'actions « trames vertes et bleues », à solliciter la subvention auprès du Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes et à faire appel à deux stagiaires dans les conditions en vigueur d'accueil de stagiaires.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-169-2019-001-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

#### **18**                    **TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE** **183**                   **ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES**

183.2019.001 Candidature CETD et Liens réseaux Parcs - Convention IPAMAC 2019-2021

### **RAPPORT**

L'itinérance est une des priorités de développement pour les partenaires Massif central et notamment les Régions. C'est un levier de développement car les retombées économiques sont fortes pour les territoires traversés : 3,5 millions d'euros de retombées annuelles sur les territoires traversés par le Chemin de Stevenson (étude 2017), panier moyen d'un itinérant estimé à 58 € par jour sur le Chemin de Stevenson (étude 2017). L'itinérance permet ainsi le maintien de services dans des territoires peu denses à un niveau qui ne serait pas possible sans cet apport complémentaire.

Le réseau des Parcs naturels du Massif central est positionné depuis 2014 sur les questions d'itinérance :

- > étude prospective en 2016,
- > animation de la redynamisation de la GTMC VTT,
- > expérimentation sur de nouvelles formes d'itinérances : trail sur le GR®7, aires de bivouac (réalisation d'avant projets sommaires) et multi-pratiques.

**La contribution du réseau des Parcs dans des projets d'expérimentation et de structuration des itinérances du Massif central a été affirmée comme une priorité.**

Il est aujourd'hui question **d'expérimenter de nouvelles formes d'itinérances adaptées à une plus grande diversité de publics**, au-delà des pratiquants actuels et **d'accompagner l'émergence de nouvelles itinérances** traversant les Parcs naturels du Massif central.

Les membres de l'IPAMAC, réunis en assemblée générale le 28 novembre 2018 à Pélussin (PNR du Pilat), ont validé :

- > la **mise en œuvre d'actions mutualisées et territorialisées** visant à expérimenter de nouvelles formes d'itinérance et à accompagner l'émergence de nouvelles itinérances,
- > les **modalités de participation financière des Parcs** à ces actions.

Les actions suivantes sont intégrées à une convention d'objectifs, signée à l'automne 2018, avec le CGET Massif central et fixant les orientations de l'IPAMAC pour les 3 années à venir (2019 – 2021).

**Action 1.1: « Expérimenter de nouvelles formes d'itinérance et d'accès aux activités de pleine nature »**

- Actions mutualisées
- > Développer des outils permettant de déployer des aires de bivouac dans le Massif central,
- > Offrir un cadre et des outils de réflexion et d'aide à la décision pour favoriser l'accessibilité des itinérances aux personnes en situation de handicap,
- > Favoriser la capitalisation et le transfert d'expériences.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-183-2019-001-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- Actions territorialisées
- > Soutenir l'installation d'aires de bivouac,
- > Expérimenter des séjours d'itinérance multimodale,
- > Appuyer l'organisation de résidences d'artistes et l'installation d'œuvres d'art sur des itinérances,
- > Accompagner la mise en place de dispositifs spécifiques d'accueil aux personnes en situation de handicap, sur des itinérances.

### **Action 1.2: « Soutenir la mise en tourisme des grandes itinérances du Massif central » / Actions territorialisées.**

Une déclinaison de cette convention entre l'IPAMAC et les Parcs reprend ces orientations et fixe les modalités de participation de chaque Parc (cf document joint). En 2019, La participation financière du SMPNRVA à l'opération se décline sous 2 formes :

- > Une participation financière aux actions mutualisées de l'action 1.1 d'un montant de 918,26 €, pour les 3 ans (2019 – 2021).
- > Une avance de trésorerie pour permettre la réalisation du projet par l'IPAMAC,

Par cette convention, le SMPNRVA s'engage à verser une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée de 5 333 €. Cette participation sera versée à la signature de la présente convention et sur présentation d'une facture par l'IPAMAC. IPAMAC s'engage à rembourser l'avance de trésorerie dès réception des soldes des subventions liées au projet.

**➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention IPAMAC/SMPNRVA 2019-2021 et à engager les dépenses relatives à cette opération.**

### **DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer la convention IPAMAC/SMPNRVA 2019-2021 et à engager les dépenses relatives à cette opération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

#### **18** TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTS **183** ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES

183.2019.002 Modification du plan financement pour AMO évaluation engagement CETD 2014-2019 et préparation du réengagement pour 2020-2024

### **RAPPORT**

Le Bureau du Parc a validé, par délibération du bureau en date du 8 novembre 2018, le principe d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la conduite de l'évaluation 2014-2019 et du réengagement du territoire PNRVA dans la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés pour 2020-2024

**Pour mémoire, cette démarche est menée de façon conjointe avec l'évaluation à mi-parcours de la Charte du Parc 2013-2025.**

Un marché public à procédure adaptée a donc été lancé pour les Assistances à Maitrise d'Ouvrage (AMO) liées à l'évaluation à mi-parcours de la Charte du Parc 2013-2025 (lot 1) et à l'évaluation de l'engagement CETD et préparation du réengagement (lot 2).

Le bureau d'étude retenu est le groupement Geosystème/Ethicalia/Cartographic afin de réaliser la prestation sur la base du calendrier ci-dessous.

- > Conduite de la phase 1 (avril-juin): évaluation de l'engagement 2014-2018
- > Validation de la phase1 (début juillet) en comité syndical
- > Conduite de la phase 2 (juillet-octobre): concertation pour le réengagement 2020-2024, définition des orientations stratégiques et d'un plan d'action quinquennal
- > Validation de la phase 2 (automne) en comité syndical
- > Restitution devant les partenaires des conclusions de l'AMO

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'aide au titre du programme LEADER des Volcans d'Auvergne concernant cette opération, le plan de financement associé à l'opération a été modifié en application du cadre d'éligibilité et des modalités d'intervention financières du programme.

En effet, l'opération portant sur le périmètre du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dont 51,33 % des communes appartiennent au périmètre du GAL LEADER des Volcans d'Auvergne, l'assiette éligible à une aide LEADER correspond à 51,33 % du coût total H.T. de l'opération.

Il est donc nécessaire de valider un nouveau plan de financement pour la demande d'aide Leader :

Financement	Montant (en € H.T.)
Montant de l'aide FEADER (LEADER) sollicitée*	5 973,19
DREAL Auvergne Rhône Alpes	4 267,14
TOTAL	10 240,33

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191028-183-2019-002v2-  
DE  
Date de télétransmission : 28/10/2019  
Date de réception préfecture : 28/10/2019

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

*Le comité syndical prévoit une prise en charge par l'autofinancement en cas de financement externe inférieur au prévisionnel sur l'assiette retenue au titre de la demande d'aide LEADER.*

Le financement du coût total de l'étude est le suivant :

	H.T.	T.T.C
Europe (Leader)	5 973,19 €	5 973,19 €
Etat (DREAL)*	8 312,50 €	9 975,00 €
SMPNRVA	5 664,31 €	7 991,81 €
TOTAL	19 950,00 €	23 940,00 €

Le coût total assuré par le Syndicat mixte du Parc s'élèvera à 7 991,81 € TTC.

**⇒ Il vous est proposé de valider le nouveau plan de financement pour cette assistance à maîtrise d'ouvrage et d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires auprès des financeurs sur la base du plan de financement prévisionnel proposé.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires auprès des financeurs.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**18** **TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE**  
**184** **VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN**  
184.2019.001 Partenariat avec One Two Tripoux et le Festival Caillou Costaud

### **RAPPORT**

Les organisateurs de One Two Tripoux à Thiézac et du Festival Caillou Costaud à Pierrefort ont émis le souhait que le Parc soit partenaire de cette manifestation.

Les services du SMPNRVA ont rencontré les organisateurs de One Two Tripoux (OTT) le 6 mars et ceux du Festival Caillou Costaud (FCC) le 19 avril à Murat.

One Two Tripoux est une manifestation qui entre en 2019 dans sa 14<sup>ème</sup> année d'organisation. Elle se déroule sur 3 jours à Thiézac et s'organise autour de la valorisation d'une spécialité locale : le Tripoux qui est un produit incontournable et emblématique de la gastronomie Auvergnate et Cantalienne. Le programme s'organise autour de diverses activités : marché de producteurs, animations, concerts et démonstrations culinaires et concours du meilleur producteur de tripoux. Cette manifestation accueille 5000 visiteurs chaque année.

Le Festival Caillou Costaud est une nouvelle manifestation initiée en 2019 par l'Association pour l'Animation du Pays de Pierrefort. Fort en sensations, fort en émotion, c'est un festival basé sur le local et empreint du respect de l'environnement (écocups, communication responsable, toilettes sèches, animations autour du développement durable..), qui souhaite mettre en avant les artisans et producteurs locaux. Ciblant un public plus jeune, il proposera, le samedi 13 juillet, un ventrigriss géant, une tyrolienne, des slack lines dans le village de Pierrefort, plus des concerts en soirée.

Des bases de partenariat sont pressenties pour ces 2 manifestations :

- > Prêt d'écocups pour OTT contre caution + affiche de présentation de la démarche (pour les 2)
- > Sollicitation des producteurs et artisans bénéficiaires de la marque valeurs Parc pour des stands sur les 2 marchés et si nombre de producteurs suffisant,
- > Organisation d'un espace « Osez les volcans d'Auvergne » avec ou sans vente de produits marqués Valeurs Parc (selon la présence ou non de producteurs) avec présentation de l'exposition sur les bons comportements en espaces naturels
- > Jeu concours Parc....

Une convention de partenariat leur serait proposée pour cette première année de partenariat afin de formaliser les engagements de part et d'autre. Ces 2 manifestations pourraient alors bénéficier de la mention « manifestation partenaire du Parc » habituellement réservée aux organisateurs de manifestations sportives de pleine nature.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-184-2019-001-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019



## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Pour les éditions suivantes, si les organisateurs souhaitent prolonger ce partenariat, il pourrait être envisagé de leur proposer un engagement pluriannuel à l'image de ce qui est actuellement fait pour les organisations sportives de pleine nature partenaires du Parc.

➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président du SMPNRVA à signer les 2 conventions de partenariat pour les éditions 2019 de One Two Tripoux et du festival Caillou Costaud et d'autoriser les services du SMPNRVA à engager un travail pour favoriser un engagement pluriannuel des manifestations à caractère culturel dans une démarche « Manifestation partenaire du Parc ».

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à signer les 2 conventions de partenariat pour les éditions 2019 de One Two Tripoux et du festival Caillou Costaud et d'autoriser les services du SMPNRVA à engager un travail pour favoriser un engagement pluriannuel des manifestations à caractère culturel dans une démarche « Manifestation partenaire du Parc ».

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

#### 19 **REVITALISATION TERRITORIALE** 191 **HABITANTS ET ASSOCIATIONS**

191.2019.001 Vagabondages volcaniques 2019/2020 - demandes de financements

### **RAPPORT**

Le Comité syndical du parc a validé en février 2018 les principes d'un projet de valorisation du patrimoine volcanique intitulé **Vagabondages volcaniques**. Il s'agit de développer une **sensibilité** et des **connaissances** liées aux spécificités volcaniques du patrimoine local, via des personnes ressources et une **participation active** des habitants.

Depuis, une consultation du territoire a été opérée courant 2018.

Ce qui a permis, tout d'abord, d'amorcer la constitution de deux **groupes habitants** autour de la création de sentiers à thème volcans sur le massif du Sancy et le Carladès. D'autres groupes sont à venir nord Cantal avec la médiathèque de Riom-es-Montagne et l'association des Pierres de Menet, dans le Cézallier, en chaîne des Puys - Montagne de la Serre en lien avec le patrimoine mondial de l'UNESCO. Après une appréhension du terrain, une rencontre avec des géologues, une pratique artistique et culturelle est envisagée en vue de productions installées sur sites ou mise en ligne pour informer le visiteur.

Par ailleurs, un **projet pédagogique** « Raconte-moi ton volcan » sera proposé aux établissements scolaires du territoire avec comme finalité une correspondance scolaire avec d'autres classes de régions volcaniques françaises ou francophones sur le vécu de chacun en terre volcanique.

Enfin, des données géologiques concernant des affleurements, contenues dans une ancienne valise pédagogique Parc sur le volcanisme, sont à mettre à jour et à valoriser de manière spécifique. Environ 140 fiches sont à mieux exploiter. Elles pourraient l'être, sur le terrain, via un repérage simple d'éléments à découvrir sur sites, prolongé par un complément d'informations en ligne.

Ce **média d'interprétation** de données géologiques demande sur 2019 un choix de sites à valoriser, une étude de mise à jour de données terrain puis fin 2019-début 2020, une conception graphique et une interprétation pour une installation de l'outil courant 2020.

**La finalité de Vagabondages volcaniques**, en 2020 consistera à :

- organiser un grand vagabondage à l'échelle du Parc. Par région naturelle et sur des dates ciblées, des parcours pédestres révéleraient toutes les formes d'interprétation réalisées par les participants, de sites volcaniques, peu ou méconnus. De plus, seraient présentés les travaux des classes autour du projet pédagogique « Raconte-moi ton volcan », des contes et légendes, des productions artistiques, des spectacles et animations diverses, une sensibilisation à l'environnement et au développement durable....
- mettre en ligne, les réalisations sur une plateforme interactive ou sur différents supports web et des itinérances dont certaines seraient pérennes.

**Le calendrier du déroulé du projet :**

1<sup>er</sup> semestre 2019 :

- chiffrage et recherche de financements pour les 3 projets cités ci-dessus
- animation de 2 groupes habitants et contacts pour mise en route des suivants
- programmation de quelques dates d'animations, spectacles, soirées...

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-191-2019-001-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

2<sup>ème</sup> semestre 2019

- proposition et suivi « Raconte-moi ton volcan » aux classes du territoire
- commande et suivi étude média d'interprétation

1<sup>er</sup> semestre 2020 :

- suivi des actions lancées en 2019

Eté et automne 2020 :

- valorisation réalisations

## Le budget global de Vagabondages volcaniques pour 2019 et 2020 :

Les dépenses prévisionnelles et le plan de financement sont les suivants :

<i>Dépenses matérielles</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Financement</i>	<i>Montant HT</i>
<b>Média d'interprétation sites volcaniques</b>			
Etude géologique de mise à jour des données	20 000€	Région	64 000 €
Interprétation des données	20 000€	Autofinancement	16 000 €
Equipements de sites et valorisation numérique de l'interprétation	40 000€		
<b>Dépenses immatérielles</b>			
Groupes Habitants (5)	13 200 €	Fonds européens FEADER (LEADER) ou Feder massif central	30 000 €
		Etat (DRAC)	2 000 €
Raconte-moi ton volcan	28 000 €	Département 63	15 000 €
		Privé	4 200 €
Grand vagabondage	20 000 €	Clermont-Auvergne-Métropole	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>141 200 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>141 200 €</b>

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter des financements, selon le plan ci-dessus, à l'Europe (Feader-Leader ou Feder massif central), à l'Etat (DRAC), à la Région, au Département du Puy-de-Dôme, à Clermont-Auvergne-Métropole et à des fonds privés (fondations...).

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-191-2019-001-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**19** **REVITALISATION TERRITORIALE**  
**191** **HABITANTS ET ASSOCIATIONS**  
191.2019.002 Programmation culturelle

### **RAPPORT**

**Jusqu'en 2017, le syndicat mixte du Parc des Volcans proposait des stages de découverte de savoir-faire, notamment la pratique de la vannerie. Fin 2017, le SMPNRVA a choisi de donner une autre orientation à ces stages.**

L'objectif de ces nouveaux stages est double :

- Faire connaître les savoir-faire et patrimoines du SMPNRVA aux habitants du territoire à travers par une pratique artisanale,
- Rendre accessible la pratique des artistes/artisans locaux, impliqués dans des projets portés par le syndicat mixte du Parc.

En 2019, il a été choisi de travailler avec des prestataires de la marque valeurs Parc «Pierre volcanique», afin de valoriser un réseau de professionnels, récent, dynamique et volontaire.

Cette offre entrera dans le cadre du projet de valorisation des patrimoines **Vagabondages volcaniques**.

Deux prestataires ont été contactés : Rose Desmaisons, émailleuse à Antignac (15) et Stéphanie Leray Corbin, mosaïste à St Julien de Jordanne (15), toutes les deux marquées Valeurs Parc.

Afin de rendre accessibles ces stages au plus grand nombre et soutenir les prestataires dans la mise en lumière de leur activité, il vous est proposé qu'une partie des coûts de prestations soit prise en charge par le syndicat mixte du Parc des Volcans.

Les stages programmés au nombre de quatre pour mai, juin et à l'automne, à Antignac, Mandailles-Saint-Julien et Montlosier, pourraient alors être affichés au prix public de 25 € pour :

- une demi-journée pour les stages d'émaillage sur lave, au coût de prestation de 36 € par personne et fixé par le prestataire,
- une journée pour les stages de mosaïque, au coût de prestation de 34 € par personne et fixé par le prestataire.

La différence entre le prix public et le coût prestation, augmenté des frais de déplacements des artisans jusqu'à Montlosier, serait prise en charge par le parc, au titre du programme des animations 2019 de Vagabondages volcaniques.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-191-2019-002-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à passer commande auprès des prestataires, pour le coût de fonctionnement de ces stages, dans la limite de 500 € pour les 2 stages.

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à passer commande auprès des prestataires.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

30

#### **OUTILS TRANSVERSAUX**

300

#### **CHARTRE ET PROGRAMME D' ACTIONS DU SMPNRVA**

300.2019.001 Avenant 2019 à la convention avec Clermont Auvergne Métropole

### **RAPPORT**

La convention cadre « agglomération porte » entre Clermont Auvergne Métropole communauté et le Syndicat mixte du Parc, a été adoptée par le Conseil Communautaire de Clermont le 2 novembre 2016, et le Bureau du Parc le 30 septembre 2016. Cette convention dite « cadre » fixe les enjeux et les principaux axes de travail du partenariat entre les deux structures. Elle a été conclue pour une période maximale de trois ans. L'objet de cette délibération consiste à fixer le contenu de l'avenant 2019. Pour cette dernière année une diminution a été appliquée par rapport au montant 2018 de 54 000 euros (lui-même déjà en baisse de 10% par rapport à 2017) afin de tenir compte des contraintes budgétaires pesant sur la métropole.

L'avenant, ci-annexé, a pour objet de préciser le contenu et le budget des actions concrètes qui seront menées pour l'année 2019 dans le respect des axes de partenariat définis dans la convention « cadre » ci-après en annexe :

- **Action 1 : Gestion de la fréquentation in situ et conciliation d'usages**

Contribution à la cellule de suivi de terrain mise en place au sein des services du Parc dans le cadre de la candidature de la Chaîne des Puys/Faille de Limagne sur la liste du Patrimoine Mondial, candidature représentée en juillet 2018.

L'enveloppe financière venant de Clermont Auvergne Métropole est envisagée à hauteur de **15 000 € (attribués à la Cellule Chaîne des Puys/faille de Limagne, budget annexe)**.

- **Action 2 : Echanges pédagogiques « Métropolitains en herbe »**

Echanges pédagogiques entre les enfants issus de 18 classes primaires et collèges situées en milieu urbain et rural au cœur de la chaîne des Puys.

L'enveloppe financière venant de Clermont Auvergne Métropole est envisagée à hauteur de **15 000 €**.

- **Action 3 : Projet de valorisation culturelle des patrimoines Vagabondages volcaniques,**

Projet transversal de Valorisation culturelle des patrimoines incluant des démarches participatives (dont une sur la Faille de Limagne), une résidence d'artistes en lien avec la structure Effervescences (et la participation de 2 classes de Ceyrat et Nohanent à un spectacle intitulé Légendes).

L'enveloppe financière venant de Clermont Auvergne Métropole est envisagée à hauteur de **10 000 €**.

- **Action 4 : Mobilité/Ingénierie : Mise en œuvre expérimentale d'une ligne de covoiturage dynamique et Challenge Mobilité**

Dans le cadre de l'appel à projets TEAMM (étude action sur les mobilités en zone de montagne) copiloté avec le CGET, le syndicat mixte poursuit et amplifie des actions d'animation territoriale et de communication dans l'objectif de l'animation de la ligne de covoiturage dynamique entre Rochefort Montagne et l'agglomération clermontoise mise en place à l'automne 2018 et sur une opération de sensibilisation à l'échelle régionale sur la question des mobilités (Challenge Mobilité piloté par le Conseil Région AURA, sur le thème : « Au travail, j'y vais autrement ! »).  
L'enveloppe financière venant de Clermont Auvergne Métropole est envisagée à hauteur de **10 000 €**.

- **Action 5 : Mise en service du Centre d'activités sportives et loisirs verts (St Genès Champanelle) dans un territoire Parc naturel régional et Unesco et complémentarité avec le site de Montlosier (Maison du parc).**

Le projet du Centre d'activités sportives et loisirs verts (porté par C.A.M) et le site de Montlosier sont situés à proximité l'un de l'autre et vont pouvoir développer des actions complémentaires pour une meilleure gestion du site Patrimoine Mondial et une valorisation locale. Un travail partenarial va s'engager dès cette année.

➡➡ Il est proposé au Bureau :

- > d'approuver le projet d'avenant à la convention cadre « agglomération porte », précisant les actions qui seront menées sur l'année 2019 et représentant un budget total de 50 000 €,
- > d'autoriser le Président à signer cet avenant avec Clermont Auvergne Métropole.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau approuve le projet d'avenant cadre « agglomération porte » et autorise le Président à signer cet avenant avec Clermont Auvergne Métropole.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

AVENANT 2019 A LA CONVENTION CADRE « AGGLOMERATION PORTE »

**Entre :**

La Métropole Clermont Auvergne Métropole, sise 64-66, avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, représentée par son Président, Monsieur Olivier BIANCHI, dûment habilité par délibération du Conseil métropolitain en date du 5 avril 2019,

Ci-après dénommée « Clermont Auvergne Métropole » d'une part,

**Et :**

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, représenté par son Président, Monsieur François MARION, autorisé par délibération en date du

Ci après dénommé « le Syndicat mixte du Parc », d'autre part,

Ci-après dénommées collectivement « les Parties »

**Il est préalablement rappelé ce qui suit :**

Une convention « agglomération porte » entre Clermont Auvergne Métropole et le Syndicat mixte du Parc a été signée le 2 novembre 2016 par les Parties, après approbation en Conseil communautaire du 14 octobre 2016 et en Conseil syndical du Parc du 30 septembre 2016.

Cette convention dite « cadre » fixe les enjeux et les principaux axes de travail du partenariat entre les deux structures. Cette convention est conclue pour une durée de trois ans (2017, 2018, 2019).

L'avenant 2019 à la convention cadre précise les actions concrètes que le Syndicat mixte du Parc entend mener pour cette période.

**IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT**

**Article 1 – Actions prévues pour 2019**

**Action 1 : Gestion de la fréquentation in situ et conciliation d'usages : contribution à la Cellule de suivi de terrain**

Dans le cadre du site inscrit Chaîne des Puys - Faille de Limagne au patrimoine mondial de l'Unesco (Juillet 2018), le maintien et l'amélioration la gestion du site reste un point incontournable à développer. A ce titre, le Conseil départemental et le syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ont souhaité assurer la mise en œuvre du plan de gestion via notamment une cellule spécifique de suivi « terrain ». Sont menées en ce sens, des actions d'accompagnement et d'animation portées par les gardes-nature et les techniciens du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne sur la Chaîne des Puys / Faille de Limagne, en déclinaison des lignes force du Plan de Gestion susnommé.



## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Il s'agit notamment d'une participation au financement des postes de Garde-Nature (4 temps plein) et 1 agent technique. Ces agents réalisent un important travail de sensibilisation et d'orientation / formation auprès des acteurs qui peuvent peser sur l'organisation de la fréquentation de la Chaîne des Puys : bergers et groupements pastoraux, municipalités, gardes-champêtres/policiers municipaux, organisateurs de manifestations sportives, pratiquants individuels, chasseurs, propriétaires fonciers, forestiers, etc...ainsi qu'une veille de terrain (en lien avec les communes) importante et un entretien du site incontournable (accès aux sommets des Puys ouverts au public, chantiers participatifs avec les entreprises et les associations sportives, chantiers avec les agriculteurs...).

### **Action 2 : Métropolitains en herbe ou Echanges pédagogiques ville-campagne : Organisation d'échanges pédagogiques « ville/campagne » entre les enfants de 18 classes primaires et collèges**

Les monts-Dômes ou Chaîne des Puys est un secteur très fortement fréquenté par les Clermontois. Des enjeux de préservation des milieux naturels, des sols notamment et de conciliation des usages s'y présentent. Une meilleure connaissance entre les différents acteurs (leurs attentes, leurs pratiques) permettrait d'éviter des conflits ou de minimiser un impact sur les milieux naturels.

La visée de cette opération est essentiellement sociale, à travers une meilleure connaissance des patrimoines.

Le syndicat mixte du Parc propose aux écoles élémentaires et collèges de son secteur puydômois (Chaîne des Puys et Massif du Sancy) et de l'agglomération clermontoise de s'inscrire à une opération d'éducation au Développement Durable.

Il s'agit pour les élèves, de découvrir les enjeux du Développement Durable dans leur environnement local, à la campagne comme à la ville, et de les partager avec une autre classe tout au long de l'année dans une correspondance mais aussi lors d'une journée de rencontres aussi bien à la ville qu'à la campagne.

Programmés en milieu urbain et au cœur de la Chaîne des Puys autour de thématiques prédéfinies, ces échanges pédagogiques portent sur des problématiques communes aux deux territoires : biodiversité, mobilité, alimentation locale, compréhension et valorisation des sites volcaniques, relation entre bâti traditionnel et aménagement de l'espace.

L'évaluation annuelle de cette opération, se déroulant depuis plus de 10 ans, démontre une meilleure connaissance de l'autre, vivant dans un secteur proche mais totalement différent.

Le partenariat financier avec Clermont Auvergne Métropole permet à 18 classes de s'investir annuellement dans cette opération.

### **Action 3 : Projet de valorisation culturelle des patrimoines Vagabondages volcaniques**

En référence à sa charte 2013-2025, le Parc des volcans fait évoluer sa programmation culturelle Les Explosives vers un projet transversal de « Valorisation culturelle des patrimoines » incluant des démarches participatives. Le thème développé en 2019 et 2020 portera sur le patrimoine volcanique.

Une première expérience positive s'est déroulée en 2017, à l'occasion des 40 ans du parc autour de l'édition d'un carnet de voyage par des groupes d'habitants, ces derniers ayant été accompagnés par une artiste.

Le souhait du parc est de poursuivre cette démarche en démultipliant les initiatives qu'elles soient individuelles ou collectives.

Les techniques culturelles et artistiques mises en œuvre sont variées (création de contes, pratique d'artisanat d'art, écriture, vidéo...).

L'ensemble du territoire du parc sera concerné et plus spécifiquement les monts dômes où plusieurs groupes devraient se constituer autour de la Faille de Limagne mais aussi de sites géologiques peu connus.

Les démarches habitants démarreront courant 2019 et seront accompagnées de professionnels artistiques et culturels. Une programmation culturelle viendra alimenter cette dynamique par des conférences, spectacles.. 2020 sera l'année de valorisation finale des projets. Un grand vagabondage nous mènera dans les moindres recoins volcaniques du parc.

Ce projet global sera décliné localement à travers une résidence d'artistes en lien avec la dynamique d'Effervescences.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20190502-300-2019-001-DE Date de télétransmission : 14/05/2019 Date de réception préfecture : 14/05/2019
---



## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ainsi, 2 classes de Ceyrat et Nohanent participeront à un spectacle intitulé Légendes. L'Agence de Géographie Affective interrogera la place de l'environnement local dans la construction de l'imaginaire des jeunes.

Le partenariat entre le SMPNRVA a déjà démarré par la prise en charge par le parc de l'hébergement et la restauration des artistes, fin 2018.

### **Action 4 : Mobilité/Ingénierie**

#### **4.1 Mise en œuvre expérimentale d'une ligne de covoiturage dynamique**

Le Syndicat mixte du Parc, engagé depuis 2015 dans une opération pilote sur les mobilités en zone de montagne (TEAMM), s'implique depuis quatre ans sur la thématique des mobilités afin de mobiliser les acteurs locaux dans la définition d'autres approches des déplacements en milieu rural et périurbain. Ainsi, suite à la réalisation de TEAMM, un projet expérimental et partenarial avec le SMTC-AC et Covoiturage Auvergne a vu le jour pour proposer une alternative à l'autosolisme pour les déplacements domicile-travail sur l'axe situé entre Rochefort-Montagne et Clermont-Ferrand (RD. 2089).

Le Syndicat mixte du Parc s'est associé en co-maîtrise d'ouvrage avec le SMTC pour développer ce projet. L'année 2018 a été consacrée à :

- La structuration fonctionnelle de la ligne : choix des arrêts, partenariats techniques, etc.
- Le montage des dossiers de demandes de financements : Etat (FNADT), Européen (FEDER) et Ademe (AURA MOOV)
- La sélection d'un prestataire via une procédure de marché public

En cette fin 2018, le service de covoiturage dynamique, nommé :« COVOIT'ICI », s'apprête à entrer en phase opérationnelle avec :

- le recrutement d'un animateur local par le prestataire,
- l'élaboration de l'interface web du service,
- l'évaluation quantitative du covoiturage de la ligne sur un TO (octobre),
- l'aménagement des arrêts,
- et le lancement officiel de la phase opérationnelle avec une rencontre territoriale des acteurs locaux en décembre.

Après une phase de test et de recrutement d'une communauté d'utilisateurs locaux pour le début de l'année 2019, la ligne sera officiellement ouverte pour l'expérimentation début 2019 (mars). Dans ce cadre, le Syndicat mixte sera un facilitateur et un soutien à l'animateur de la ligne COVOIT'ICI pour promouvoir localement le service, réguler les attentes et demandes locales et valoriser ce projet à l'extérieur de son territoire.

#### **4.2 Challenge Mobilité**

En complément de ce projet structurant, le Syndicat mixte est engagé dans une opération de sensibilisation à l'échelle régionale sur la question des mobilités. Il mobilise et encourage les acteurs de son territoire à participer au Challenge Mobilité piloté par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes sur le thème : « Au travail, j'y vais autrement ! ».

### **Action 5 – Mise en service du Centre d'Activités Sportives et de Loisirs Verts Saint-Genès-Champanelle dans un territoire Parc naturel régional et Unesco et complémentarité avec le site de Montlosier (Maison du parc).**

Propriétaire d'un ensemble foncier bâti sur la commune de Saint-Genès-Champanelle, Clermont Auvergne Métropole a lancé un projet de réhabilitation du site du « château » en centre d'activités sportives et de loisirs verts. La vocation de ce site est l'implantation d'un équipement répondant à une fonction fédératrice de point de départ et d'arrivée de sportifs au travers de l'accueil, l'information et la facilité d'accès au public à la pratique d'activités de pleine nature.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de la création de la Direction tourisme de la Métropole, ce projet est aussi envisagé sous l'angle touristique avec pour ambition de positionner la destination comme territoire moteur en terme de tourisme sportif et loisirs nature. Il s'agit là d'un des axes forts du schéma de développement touristique de la Métropole.

Ce site ouvrira ses portes aux publics au cours du premier semestre 2019. Le projet initial qui prévoyait exclusivement des pratiques sportives et de loisirs d'activités de pleine nature telles que la randonnée pédestre, en VTT ou à cheval, le trail ou encore la course d'orientation pour une clientèle locale (en majorité originaire de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand) a évolué pour devenir aussi une offre supplémentaire de loisirs sportifs pour les clientèles touristiques. Ainsi, un tel lieu est tout à fait propice pour diffuser des informations et prestations touristiques, mais aussi pour sensibiliser à l'environnement naturel, d'autant plus qu'il est situé sur un territoire compris dans le périmètre du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il a donc été décidé que le Centre d'Activités Sportives et de Loisirs Verts de Saint-Genès-Champanelle soit aussi un lieu d'accueil et d'information touristique avec une présence de l'Office de Tourisme Métropolitain (dont les modalités restent encore à définir) et de sensibilisation à l'environnement avec une présence du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA).

Le Centre d'Activités Sportives et de Loisirs Verts de Saint-Genès-Champanelle dispose des différents espaces suivants au sein du bâtiment « le château », dont certains pourraient être utilisés par le PNRVA :

- niveau n-1 : des sanitaires (douches, toilettes), vestiaires et une salle hors-sacs (45 m<sup>2</sup>) en accès libre
- niveau RDC : une pièce d'accueil et d'information touristiques (28 m<sup>2</sup>), une salle d'exposition (21 m<sup>2</sup>), des sanitaires (toilettes) et une salle hors-sacs (43 m<sup>2</sup>)
- niveau 1 : 2 salles de réunion / salles de classes (31 m<sup>2</sup> chacune) et une salle hors-sacs (44 m<sup>2</sup>)
- niveau 2 : 1 salle de réunion / salle de classe (67 m<sup>2</sup>).

Par ailleurs, le site de Montlosier, siège du Syndicat mixte du PNRVA, (commune d'Aydat) a vu sa fréquentation augmenter ces dernières années, et notamment au niveau des bus, du fait de la fermeture du secteur central aux groupes par les propriétaires (2015). Actuellement, la Maison du Parc accueille près de 12 000 visiteurs par an. On dénombre plus de 16 000 passages sur le Puy de Vichatel, plus de 50 000 aux Puys de La Vache et Lassolas ; au vu du nombre de personnes ne passant pas à la Maison du parc alors qu'elles utilisent le site de Montlosier, on pourrait estimer la fréquentation à plus de 30 000 visiteurs.

De plus le site Chaîne des Puys Faille de Limagne vient d'être inscrit sur la liste du patrimoine Mondial par l'Unesco et a été désigné comme porte d'entrée sud (avec l'Office de Tourisme de Aydat) par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme (accueil physique pour renseigner, site départ de découverte).

Pour autant, pour le Syndicat mixte du PNRVA, le site reste (outre le siège administratif) avant tout la Maison du Parc, qui doit renseigner sur l'ensemble du territoire et proposer des expositions en lien avec l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, un projet de réaménagement total du site de Montlosier va être étudié dès cette année.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le projet du Centre d'Activités Sportives et de Loisirs Verts est également situé dans ce secteur proche, et au vu des thématiques, il paraît indispensable de développer un travail partenarial, qui porterait sur les points suivants :

- La prise en compte du territoire Parc au niveau des expositions (temporaires ou permanentes) et des messages délivrés
- La conciliation des usages dans le cadre des pratiques d'APN, notamment au niveau de la Chaîne des Puys et de la Faille
- La complémentarité des 2 sites, avec renvois (des groupes scolaires, des demandes de prestations, ...) et informations mutuelles

Au regard de l'ensemble de ces éléments Clermont Auvergne Métropole met à disposition du PNRVA gratuitement les espaces suivants au sein du « Château » du Centre d'Activités Sportives et de Loisirs Verts :

- la salle d'exposition (21 m<sup>2</sup>) située au RDC afin d'y installer des expositions temporaires d'informations et de sensibilisation à l'environnement naturel.

- les 3 salles de réunion / salles de classes situées aux niveau 1 (2 de 31 m<sup>2</sup> chacune) et niveau 2 (1 de 67 m<sup>2</sup>). Ces mises à disposition sont également à valoriser au sein de cette convention.

### Article 2 – Montant total de la subvention attribuée au titre de l'année 2019 et modalités de versement

La subvention accordée par Clermont Auvergne Métropole au Syndicat mixte du Parc pour l'année 2019 est de **50 000 €**.

Elle se répartit de la façon suivante :

Action 1 - Gestion de la fréquentation in situ et conciliation d'usages	15 000 €
Action 2 - Echanges pédagogiques Métropolitains en herbe (Echanges ville-campagne)	15 000 €
Action 3 - Programmation culturelle	10 000 €
Action 4 - Mobilité/Ingénierie	10 000 €
Action 5 - Centre d'activités sportives et loisirs verts de St Genès-Champanelle et site de Montlosier	temps agents

Le versement sera effectué pour chaque action, sur demande écrite du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne accompagnée du bilan de l'action concernée.

### Article 3 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2019 et entre en vigueur à la date de la dernière signature par les Parties.

Fait à Clermont-Ferrand, en deux exemplaires originaux	
le	
<b>Olivier Bianchi</b> Président de Clermont Auvergne Métropole	<b>François Marion</b> Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-300-2019-001-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**30**

#### **OUTILS TRANSVERSAUX**

**301**

#### **COMMUNICATION**

301.2019.001 Création d'un stand Parc modulable – demande de financement

### **RAPPORT**

Dans le cadre de la participation à des événements locaux ou représentations institutionnelles / promotionnelles, le Syndicat mixte du Parc doit disposer de modules à assembler en fonction de l'espace disponible, intérieur ou extérieur. Ce stand permettra d'identifier et de distinguer le Parc, en déclinant son identité visuelle et en illustrant ses patrimoines.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, forte de la présence de 10 Parcs naturels régionaux représentant plus de 20 % du territoire, souhaite, en étroite coordination avec les collectivités concernées, conforter et sécuriser le rôle de ces outils d'aménagement durable du territoire, grâce à des financements via les Contrats de Parcs 2019-2021.

Ce stand, estimé à 5 000 € HT, serait décliné en trois exemplaires, un pour l'antenne de Murat, un pour le site de Montlosier et un disponible pour circuler sur le territoire.

### Plan de financement prévisionnel pour demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Financiers	%	Montants en € HT
Région Auvergne-Rhône-Alpes	80 % du HT	12 000,00 €
autofin. SM PNRVA	20 % du HT	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 % du montant HT de l'opération éligible</b>	<b>15 000,00 €</b>

**➡➡ Il vous est proposé de valider le plan de financement de cette opération et d'autoriser le Président à solliciter les crédits correspondants auprès de la Région AURA.**

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-301-2019-001-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à solliciter les crédits auprès de la Région.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

30

#### OUTILS TRANSVERSAUX

304

#### STRATEGIE MARQUE PARC

304.2019.002 Suivi de la marque Valeurs Parc « Pâtisseries traditionnelles »  
Audit d'attribution « Boulangerie Laure et Lilian DUMAS »

### RAPPORT

Nom de l'exploitation auditée : **Boulangerie Laure et Lilian DUMAS**

Adresse : Le Bourg, 15 400 MENET

**Date d'audit** : 11 avril 2019

**Nom de l'auditrice** : Andréa CASSAGNES

#### L'entreprise en bref

Une formation de pâtissier en poche et plusieurs années en tant qu'apprenti à Riom-ès-Montagne et à St-Flour et puis en tant que salarié à Menet, Lilian DUMAS reprend la boulangerie-pâtisserie de Menet en 1999. Avec sa femme Laure, installée en tant que conjointe collaboratrice, ils fabriquent toute l'année du pain et des croquants, des pâtisseries le dimanche et sur commande, et du chocolat aux périodes de fêtes.

Hormis une partie du pain qui est livrée à plusieurs collectivités de Riom-ès-Montagnes, toutes les ventes s'effectuent à Menet. Laure et Lilian fabriquent environ 230 kilos de croquants par an. La recette traditionnelle de Menet s'est perdue car la famille de pâtissiers installés auparavant n'a jamais voulu la transmettre. Lilian DUMAS a donc adapté une recette sur la base de celles étudiées lors de ces années d'apprentissage et de salariat. Il s'approvisionne en matières premières chez des fournisseurs locaux (Murat et St-Flour).

Laure et Lilian DUMAS sont très impliqués sur leur territoire. Ils sont ouverts six jours sur sept car ils ont à cœur de répondre aux besoins de la population locale. Depuis 15 ans, Lilian est également Vice-Président de l'Ecole française de Boulangerie, Pâtisserie et Cuisine d'Aurillac. Il est également Président délégué de la Fédération des Boulangers et Boulangers-Pâtisseries du Cantal.

#### Résultats de l'audit « Pâtisseries traditionnelles »

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% pts	% mini
Lien au territoire	Des produits ancrés dans le patrimoine local	5	1	3	57%	50
	La fabrication des produits	7	5	5		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale : une filière locale	7	1	6		
	Connaissance du territoire et la structure PNR	11	2	3		
	<b>TOTAL VALEUR</b>		30	9		

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-304-2019-002-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Environnement préservé et valorisé	Pratiques responsables	11	1	5	<b>70%</b>	50
	Intégration et entretien des bâtiments	9	3	9		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>14</b>		
Dimension humaine	Confection des pâtisseries	6	6	6	<b>63%</b>	50
	Accueil du public sur les points de vente	16	2	9		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>24</b>	<b>8</b>	<b>15</b>		

### Synthèse et marges de progrès

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Confection de croquants en petite quantité, mode de fabrication artisanal</li> <li>- Accès facile à la boulangerie, accueil convivial, horaires larges d'ouverture</li> <li>- Programme pédagogique sur le thème du pain avec école de Menet, participation à la fête de pain etc. Forte implication sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une recette traditionnelle perpétuée</li> <li>- Fournisseurs locaux (St-Flour et Murat)</li> <li>- Commercialisation des croquants 100% à la boulangerie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de suremballage, limitation des emballages plastiques (même si obligatoire d'un point de vue conservation pour les croquants)</li> <li>- Boutique située au cœur de Menet dans une ancienne bâtisse, abords entretenus et agréables</li> </ul>
Points sensibles		<ul style="list-style-type: none"> <li>- connaissances des missions du Syndicat mixte du Parc</li> <li>- communication sur l'histoire du croquant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- emballages papiers pour le pain</li> </ul>
Points de progrès		<ul style="list-style-type: none"> <li>- une meilleure connaissance du territoire Parc et des missions du Syndicat mixte pourront être acquises au cours de l'engagement</li> <li>- étudier la possibilité de se fournir en matières premières issues d'exploitations agricoles locales (beurre, œufs par exemple)</li> <li>- proposer un support de communication qui explique l'historique du produit (affiche, étiquette....)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- encourager les clients à se doter de sac à pain en tissu</li> </ul>

➤➤➤ **Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'exploitation dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**30**

#### **OUTILS TRANSVERSAUX**

**304**

#### **STRATEGIE MARQUE PARC**

304.2019.003 Suivi de la marque Valeurs Parc « Fromages et produits laitiers »  
Audit de renouvellement « La Chèvrerie des Monts Dore »

### **RAPPORT**

Nom de l'exploitation auditée : **La Chèvrerie des Monts Dore**

Adresse : Les Vergnes, 63150 MURAT-LE-QUAIRE

**Date d'audit** : 20 février 2019

**Nom de l'auditrice** : Andréa CASSAGNES

#### **L'exploitation en bref**

---

Installée à Murat-le Quaire, Murielle CASSIER élève un troupeau de 40 chèvres laitières de race Alpine. Les 12,5 hectares de l'exploitation, dont 7 sont situés autour du bâtiment, permettent aux chèvres de pâturer à la belle saison. En 100 % foin, l'exploitation est autonome en fourrages sauf les années avec des conditions climatiques extrêmes.

Avec le lait d'une traite par jour, Murielle CASSIER fabrique des fromages frais, demi-secs et secs. Certains sont assaisonnés aux herbes et épices. 99 % de la production est vendue en direct à la ferme. L'éleveuse vend également quelques fromages à un restaurateur et un magasin de Murat-le-Quaire pour qu'ils puissent proposer des produits locaux et communiquer sur la possibilité de faire des visites de la ferme.

La Chèvrerie des Monts Dore est également une ferme pédagogique et de découverte. Murielle CASSIER propose des visites d'élevage toute l'année pour les particuliers et les groupes. Enfants et adultes peuvent alors participer aux activités de la ferme : donner le biberon aux chevreaux, nourrir les chèvres, apprendre à traire et déguster le fromage...

Murielle CASSIER vient de faire l'acquisition d'une dizaine de chèvre cachemire. Elle souhaite s'essayer à la collecte de leurs poils et peut être développer cette activité si les débouchés le permettent.

Pour Murielle CASSIER, la marque Valeurs Parc renforce l'ancrage au territoire de son activité. Elle représente des valeurs qui sont les siennes : harmonie avec la nature, bien-être animal et bon sens paysan. Elle souhaite ainsi renouveler son engagement.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-304-2019-003-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## Résultats de l'audit

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% pts	% mini
Lien au territoire	Les animaux et leur alimentation	16	7	<b>13</b>	85 %	50
	La fabrication des produits	12	9	<b>11</b>		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale : une filière locale	7	3	<b>7</b>		
	Connaissance du territoire et la structure PNR	11	4	<b>8</b>		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>46</b>	<b>23</b>	<b>39</b>		

Environnement préservé et valorisé	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturales	12	4	<b>12</b>	81 %	50
	Préservation de la qualité de l'eau : gestion des effluents	22	8	<b>15</b>		
	Pratiques responsables	21	3	<b>15</b>		
	Intégration et entretien des bâtiments	12	4	<b>12</b>		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>67</b>	<b>19</b>	<b>54</b>		
Dimension humaine	Conduite d'élevage : respect du bien-être animal	24	10	<b>22</b>	90 %	50
	Un agriculteur qui produit et qui partage	16	7	<b>14</b>		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>40</b>	<b>17</b>	<b>36</b>		

## Synthèse et marges de progrès

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien-être animal et confort des bâtiments</li> <li>- Filière à taille humaine</li> <li>- Accueil de tous les publics, y compris handicapés, pour des visites guidées</li> <li>- Signalétique très claire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 % foin et autonomie fourragère</li> <li>- Vente directe sur l'exploitation</li> <li>- Bonne connaissances des spécificités patrimoniales du Parc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 % prairies naturelles, avec fauche tardive, fertilisation organique uniquement</li> <li>- Entretien des haies, buissons, murets</li> <li>- Bâti intégré dans le paysage, entretenu et abords propres</li> </ul>
Points sensibles		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de races rustiques locales dans le troupeau</li> <li>- Provenance des herbes et épices pour aromatiser les fromages</li> <li>- Présence des étiquettes marque Valeurs Parc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion en cours sur des mesures d'économies d'énergies</li> </ul>
Points de progrès		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se renseigner sur la possibilité de s'approvisionner localement en plantes</li> <li>- Pré-coller les sacs kraft avec étiquettes marque Valeurs Parc pour gagner du temps</li> </ul>	

Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20190502-304-2019-003-DE  
 Date de télétransmission : 14/05/2019  
 Date de réception préfecture : 14/05/2019

➡➡ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'exploitation dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019

LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**30**

#### **OUTILS TRANSVERSAUX**

**304**

#### **STRATEGIE MARQUE PARC**

304.2019.004 Suivi de la marque Valeurs Parc « Fromages et produits laitiers »  
Audit de renouvellement « GAEC des 13 vents »

### **RAPPORT**

Nom de l'exploitation auditée : **GAEC des 13 vents**

Adresse : Nadaillat, 63 122 SAINT-GENES-CHAMPANELLE

**Date d'audit** : 13 mars 2019

**Nom de l'auditrice** : Andréa CASSAGNES

#### **L'exploitation en bref**

Jean et Annette CASTAGNINI, frère et sœur, sont les deux associés du GAEC des 13 vents situé au lieu-dit Nadaillat, sur la commune de St-Genès-Champanelle. Depuis 2018, la fille de Jean CASTAGNINI est salariée de l'exploitation et s'occupe plus particulièrement de la traite et de la fabrication des fromages.

Ils élèvent ensemble un troupeau de 116 chèvres Alpine dont le lait est utilisé pour faire des fromages. Ceux-ci sont vendus à 60% en vente directe à la ferme. 3 AMAP et plusieurs épiceries et restaurants sont également livrés toutes les semaines dans les secteurs de St-Amant-Tallende et de l'agglomération Clermontoise. Cette activité représente 80 % du chiffre d'affaire. En parallèle, la famille CASTAGNINI élève également 160 brebis Noire du Velay et croisées BMC et Suffolk. Les agneaux sont vendus à la coopérative Cialyn.

Les 87 hectares de l'exploitation permettent d'atteindre l'autonomie fourragère. Les animaux sont nourris au pâturage et au foin. Le GAEC des 13 vents cultive également 7 hectares de prairie temporaire luzerne-dactyle et 3 hectares de céréales pour améliorer l'autonomie de l'exploitation.

Pour Jean CASTAGNINI, la marque Valeurs Parc est un moyen de faire la promotion du territoire et des produits mais aussi de défendre une activité qui participe à une vie locale.

#### **Résultats de l'audit « Fromages et produits laitiers »**

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% pts	% mini
Lien au territoire	Les animaux et leur alimentation	19	7	14	85 %	50
	La fabrication des produits	12	9	11		
	Ancrage territorial de la production et	7	3	6		

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-304-2019-004-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

	valorisation locale : une filière locale					
	Connaissance du territoire et la structure PNR	11	4	8		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	46	23	39		
Environnement préservé et valorisé	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturelles	12	4	12	81 %	50
	Préservation de la qualité de l'eau : gestion des effluents	22	8	18		
	Pratiques responsables	21	3	15		
	Intégration et entretien des bâtiments	12	4	9		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	67	19	54		
Dimension humaine	Conduite d'élevage : respect du bien-être animal	24	10	23	83 %	50
	Un agriculteur qui produit et qui partage	16	7	10		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	40	17	33		

### Synthèse et marges de progrès

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien-être animal et confort des bâtiments</li> <li>- Soins aux animaux</li> <li>- Filière à taille humaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 % foin et autonomie fourragère</li> <li>- Intégralité du lait transformé et affiné sur l'exploitation, souci de conserver la typicité</li> <li>- Vente directe sur l'exploitation et commercialisation locale en vente directe et circuits courts</li> <li>- Bonne connaissances des spécificités patrimoniales du Parc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chargement extensif</li> <li>- Maintien et utilisation d'éléments de paysages : arbres, haies, ...</li> <li>- Pas de suremballage pour les produits, utilisation de sacs recyclés ou réutilisables</li> <li>- Bâti intégré dans le paysage, entretenu et abords propres</li> </ul>
Points sensibles		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de races rustiques locales dans le troupeau</li> <li>- Présence du logo marque Valeurs Parc sur les produits et de la documentation Parc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion en cours sur des mesures d'économies d'énergies</li> </ul>
Points de progrès		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saisir l'opportunité pour intégrer quelques chèvres de Massif central</li> <li>- Mettre l'étiquette marque Valeurs Parc sur les papiers alimentaires pour les fromages. Informer les épicereries et fromageries</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur les mesures d'économies d'énergies ou d'énergies renouvelables</li> <li>- Réflexion sur une diminution de la dose d'engrais chimique sur les prairies destinées à l'enrubannage et les céréales</li> </ul>

**➡➡ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'exploitation dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**30**

#### **OUTILS TRANSVERSAUX**

**304**

#### **STRATEGIE MARQUE PARC**

304.2019.005 Suivi de la marque Valeurs Parc « Fromages et produits laitiers » et « Pâtisseries traditionnelles » Audit de renouvellement « GAEC de la Ligulaire »

### **RAPPORT**

Nom de l'exploitation auditée : **GAEC de la Ligulaire**

Adresse : Espinasse, 63 970 SAULZET-LE-FROID

**Date d'audit** : 14 mars 2019

**Nom de l'auditrice** : Andréa CASSAGNES

#### **L'exploitation en bref**

---

Aurélie CHABOT est associée depuis 2010 dans le GAEC de la Ligulaire, formé par ses parents. Depuis 2018, son frère a également rejoint le GAEC.

Ensemble, ils élèvent un troupeau de 60 vaches laitières de race Prim'Holstein et Montbéliardes sur 80 hectares de prairies permanentes. L'autonomie fourragère est fragile et, certaines années, les éleveurs sont forcés d'acheter des aliments pour compléter les rations. L'installation d'un séchage en grange en 2017 a permis de gagner en autonomie.

Le lait est entièrement transformé (sauf traite du dimanche soir) et la moitié de la production est vendue en blanc à des affineurs. Pour la partie affinée sur l'exploitation, le GAEC fabrique majoritairement du St Nectaire (90 %) mais aussi du gaperon (5 %) et de la brioche de tome (5 %).

Les produits sont vendus en direct à la ferme (70 %) et sur les marchés. Des expéditions de St Nectaire sont également régulièrement effectuées pour les comités d'entreprise ou les commandes de groupe.

#### **Résultats de l'audit « Fromages et produits laitiers »**

---

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% pts	% mini
Lien au territoire	Les animaux et leur alimentation	19	7	14	83 %	50
	La fabrication des produits	12	9	11		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale : une filière locale	7	3	6		
	Connaissance du territoire et la structure PNR	11	4	7		
	<b>TOTAL VALEUR</b>		46	23		

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-304-2019-005-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Environnement préservé et valorisé	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturales	12	4	11	75 %	50
	Préservation de la qualité de l'eau : gestion des effluents	22	8	19		
	Pratiques responsables	21	3	10		
	Intégration et entretien des bâtiments	12	4	10		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>67</b>	<b>19</b>	<b>50</b>		
Dimension humaine	Conduite d'élevage : respect du bien-être animal	24	10	21	83 %	50
	Un agriculteur qui produit et qui partage	16	7	12		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>40</b>	<b>17</b>	<b>33</b>		

### Résultats de l'audit « Pâtisseries traditionnelles »

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% pts	% mini
Lien au territoire	Des produits ancrés dans le patrimoine local	5	1	4	81 %	50
	La fabrication des produits	13	11	11		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale : une filière locale	7	1	6		
	Connaissance du territoire et la structure PNR	11	4	8		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>36</b>	<b>17</b>	<b>29</b>		
Environnement préservé et valorisé	Pratiques responsables	11	1	4	76 %	50
	Intégration et entretien des bâtiments	9	3	8		
	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturales	12	3	11		
	Préservation de la qualité de l'eau : gestion des effluents	14	5	12		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>46</b>	<b>12</b>	<b>35</b>		
Dimension humaine	Confection des pâtisseries	6	6	6	68 %	50
	Accueil du public sur les points de vente	16	2	9		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>15</b>		

### Synthèse et marges de progrès

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien-être animal et confort des bâtiments</li> <li>- Filière à taille humaine</li> <li>- Signalétique très claire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 % foin</li> <li>- Vente directe sur l'exploitation</li> <li>- Présence du logo marque Valeurs Parc sur la brioche de tome</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 % Prairie permanente</li> <li>- Depuis le séchage en grange, des coupes plus tardives</li> <li>- Pas de suremballage pour les produits, utilisation de sacs recyclés ou réutilisables</li> <li>- Bâti intégré dans le paysage, entretenu et abords propres</li> </ul>
Points sensibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de visite organisée mais les clients peuvent voir les animaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie en fourrages</li> <li>- Intégration de races rustiques locales dans le troupeau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion en cours sur des mesures d'économies d'énergies</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20190502-304-2019-005-DE  
 Date de télétransmission : 14/05/2019  
 Date de réception préfecture : 14/05/2019



## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

		<ul style="list-style-type: none"><li>- Provenance de l'ail pour aromatiser les gaperons</li><li>- Provenance des matières premières de la brioche de tome : farine, œufs et sucre</li><li>- Présence du logo sur les gaperons</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lutte contre les taupes et campagnols</li></ul>
Points de progrès		<ul style="list-style-type: none"><li>- Réflexion pour gagner en autonomie fourragère</li><li>- Etudier la possibilité de s'approvisionner localement en ail et matières premières de la brioche de tome</li><li>- Communiquer sur la marque Valeurs Parc sur les gaperons</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réflexion sur les mesures d'économies d'énergies ou d'énergies renouvelables</li><li>- Piégeage et lutte uniquement mécanique, maintien des haies qui favorisent la prédation et freinent physiquement les pullulations</li></ul>

➤➤ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'exploitation dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**30**

#### **OUTILS TRANSVERSAUX**

**304**

#### **STRATEGIE MARQUE PARC**

304.2019.006 Suivi de la marque Valeurs Parc « Fromages et produits laitiers »  
Audit de renouvellement « GAEC Dussap »

### **RAPPORT**

Nom de l'exploitation auditée : **GAEC Dussap**

Adresse : Le Bourg, 63 2010 CEYSSAT

**Date d'audit** : 14 mars 2019

**Nom de l'auditrice** : Andréa CASSAGNES

#### **L'exploitation en bref**

Franck DUSSAP est installé à Ceyssat avec ses parents Nathalie et Laurent. Les 3 associés du GAEC Dussap élèvent un troupeau de 37 vaches laitières de race Prim'Holstein sur 55 hectares.

L'exploitation est autonome en fourrages. Le lait de la traite du soir et du week-end est vendu à la coopérative Dischamps en cahier des charges AOP Bleu d'Auvergne et Fourme d'Ambert. Le lait de la traite du matin est transformé et affiné à la ferme. L'exploitation propose un fromage appelé « le Saint Roch », décliné en plusieurs formats : le petit St Roch (600 g), le St Roch (1,5 kg) et la fourme de St Roch (3 kg).

La vente est effectuée majoritairement à la ferme (70 %). Le GAEC Dussap livre également des petites surfaces, des fromageries et boulangeries locales ainsi que l'école d'Olby et de Pontgibaud.

Le GAEC a la volonté d'accueillir régulièrement du public sur la ferme pour sensibiliser à l'agriculture.

#### **Résultats de l'audit « Fromages et produits laitiers »**

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% pts	% mini
Lien au territoire	Les animaux et leur alimentation	19	7	11	76 %	50
	La fabrication des produits	12	9	11		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale : une filière locale	7	3	7		
	Connaissance du territoire et la structure PNR	11	4	6		
	<b>TOTAL VALEUR</b>		46	23		

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-304-2019-006-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Environnement préservé et valorisé	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturales	12	4	11	70 %	50
	Préservation de la qualité de l'eau : gestion des effluents	22	8	18		
	Pratiques responsables	21	3	10		
	Intégration et entretien des bâtiments	12	4	8		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>67</b>	<b>19</b>	<b>47</b>		
Dimension humaine	Conduite d'élevage : respect du bien-être animal	24	10	20	78 %	50
	Un agriculteur qui produit et qui partage	16	7	11		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>40</b>	<b>17</b>	<b>31</b>		

### Synthèse et marges de progrès

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien-être animal et soins aux animaux</li> <li>- Filière à taille humaine</li> <li>- Accueil de public et forte volonté de sensibiliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie fourragère</li> <li>- Fabrication et affinage sur l'exploitation</li> <li>- Vente directe sur l'exploitation et commercialisation locale en vente directe et circuits courts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien et utilisation d'éléments de paysages : arbres, haies, ...</li> <li>- Pas de suremballage pour les produits</li> <li>- Bâti entretenu et abords propres</li> </ul>
Points sensibles		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de races rustiques locales dans le troupeau</li> <li>- Présence du logo marque Valeurs Parc sur les produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion en cours sur des mesures d'économies d'énergies</li> <li>- Lutte contre le campagnol</li> <li>- Ensilage et engrais chimique</li> </ul>
Points de progrès		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre l'étiquette marque Valeurs Parc sur les papiers alimentaires pour les fromages. Informer les épiceries et fromageries.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur les mesures d'économies d'énergies ou d'énergies renouvelables</li> <li>- Réflexion sur une diminution de la dose d'engrais chimique et des surfaces d'ensilage</li> <li>- Réflexion sur une lutte uniquement mécanique et en collectif contre les taupes et campagnols</li> </ul>

**➤➤➤ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'exploitation dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**30**

#### **OUTILS TRANSVERSAUX**

**304**

#### **STRATEGIE MARQUE PARC**

304.2019.007 Suivi de la marque Valeurs Parc « Miels et produits de la ruche »  
Audit de renouvellement « La Maison du Miel et des Plantes »

### **RAPPORT**

Nom de l'entreprise audité : « La Maison du Miel et des Plantes »

Adresse : Lachaux, 15270 BEAULIEU

**Date d'audit** : 12.02.2019

**Nom de l'auditrice** : Andréa CASSAGNES

#### **L'entreprise en bref**

---

Fabien HUSSER possède actuellement 200 ruches réparties en plusieurs ruchers situés sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne (Saint Paul de Salers, Beaulieu, Champs-sur-Tarentaine, Volvic...) ou dans sa proximité immédiate.

Fabien HUSSER produit principalement du miel de fleurs de montagne. Il fabrique également du pain d'épice, de la pâte à tartiner, du vinaigre de miel et fait fabriquer des bonbons au miel et des bougies en cire. Ses produits sont en vente à la Maison du Miel et des Plantes à Beaulieu (95 % des ventes) et dans quelques boutiques du territoire du Parc.

En parallèle de la miellerie, Fabien HUSSER a développé depuis plusieurs années une activité de création et de fabrication de cosmétiques et de savons bio et naturels. Pour ces produits, il utilise la propolis et la cire fabriquées par les abeilles et cultive de nombreuses plantes aromatiques et médicinales. Cette activité représente aujourd'hui près de la moitié du chiffre d'affaire de l'entreprise.

Jusqu'à présent en agriculture biologique, Fabien HUSSER bénéficiera prochainement du label Nature et Progrès pour toutes ses productions.

A l'avenir il aimerait augmenter le nombre de ruches pour faire plus de miel mais moins de produits dérivés, et également développer la partie cosmétique de son activité.

Soucieux de l'environnement, de produire des produits de qualité commercialisés localement et de participer à la vie de son territoire, Fabien HUSSER souhaite renouveler son engagement dans la marque Valeurs Parc.

---

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20190502-304-2019-007-DE Date de télétransmission : 14/05/2019 Date de réception préfecture : 14/05/2019
---

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## Résultats de l'audit

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% points	% mini à obtenir
Lien au territoire	Valorisation des ressources locales	5		5	94 %	50 %
	Insertion et préservation paysagère	9		9		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale	5		4		
	Connaissance du territoire et de la structure PNR	16		15		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>35</b>	<b>12</b>	<b>33</b>		

Environnement préservé et valorisé	Un rucher qui préserve l'environnement	13		11	68 %	50 %
	Soins des abeilles	7		7		
	Récolte, extraction, stockage	6		6		
	Gestion des déchets/énergies	12		7		
	Sensibilisation et communication responsable	6		5		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>44</b>	<b>18</b>	<b>30</b>		
Dimension humaine	Organisation en filière locale	2		2	85 %	50 %
	Accueil sur le lieu d'exploitation	12		10		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>12</b>		

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
<b>Points forts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production à taille humaine : les étapes d'élevage, de production, de fabrication et de commercialisation sont maîtrisées par l'apiculteur</li> <li>- Forte volonté de participer à des projets collectifs</li> <li>- Visites possibles toute l'année avec présence d'un point d'accueil et d'une boutique</li> <li>- Signalétique exemplaire et accueil convivial aux clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Miels et produits dérivés : 95% de vente directe et 5% en circuits courts</li> <li>- Très bonne connaissance du territoire et des missions du SMPNRVA, informations et mise à disposition des documentations Parc</li> <li>- Intégration paysagère du bâtiment, abords accueillants, éléments paysagers maintenus et entretenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Labels agriculture biologique et Nature et Progrès</li> <li>- Ruches et matériels en bois, entretenues sans produits de synthèse. Désherbage manuel ou mécanique des ruchers</li> <li>- Nourrissement uniquement en automne et hors période de miellée</li> <li>- Soins vétérinaires à base de produits naturels</li> <li>- Sensibilisation et communication écoresponsable</li> </ul>
<b>Points sensibles</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marque Valeurs Parc n'apparaît pas systématiquement sur les miels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de dispositifs d'économies d'énergie ou d'énergies renouvelables</li> </ul>
<b>Points de progrès</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à faire apparaître le logo de la marque Valeurs Parc sur les miels marqués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Début de réflexion sur la mise en place de dispositifs d'économies d'énergie ou d'énergies renouvelables</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20190502-304-2019-007-DE  
 Date de télétransmission : 14/05/2019  
 Date de réception préfecture : 14/05/2019

➡➡ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'entreprise dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**30**

#### **OUTILS TRANSVERSAUX**

**304**

#### **STRATEGIE MARQUE PARC**

304.2019.008 Suivi de la marque Valeurs Parc « Fromages et produits laitiers » et « Pâtisseries traditionnelles » Audit de renouvellement « GAEC des Violettes »

### **RAPPORT**

Nom de l'exploitation auditée : **GAEC des Violettes – Ferme Randanne**

Adresse : Le Bourg, 63 210 AURIERES

**Date d'audit** : 12 mars 2019

**Nom de l'auditrice** : Andréa CASSAGNES

#### **L'exploitation en bref**

---

Installés à Aurières, les 4 associés du GAEC des Violettes, élèvent une quarantaine de vaches laitières de race Montbéliarde et Abondance.

Les 63 hectares de l'exploitation permettent au GAEC d'être autonome en fourrages. Depuis l'an dernier, la cellule du séchage en grange d'une exploitation voisine est louée afin de gagner en autonomie et en qualité de fourrage. L'alimentation des animaux est constituée de pâture et de foin.

L'intégralité du lait est transformé et affiné sur l'exploitation. En effet, la demande croissante en fromages a incité les associés du GAEC à stopper la livraison du tiers de leur lait à un affineur en 2018. Le lait est transformé en St Nectaire, en fourme d'Aurières, en gaperon et en brioche de tome.

La vente des produits est réalisée à 90 % en direct à la ferme. Le GAEC des Violettes vend également tous les vendredis matin au marché St Joseph à Clermont-Ferrand avec l'Association La Jonquille et tient ponctuellement un stand à « Jaude fait son marché » les 1ers et 3èmes dimanches du mois.

L'exploitation propose des accueils de découverte et de pédagogie : particuliers, groupes et scolaires peuvent visiter la ferme toute l'année. Ce sont en moyenne 5 000 enfants par an qui découvrent le travail des éleveurs du GAEC des Violettes.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-304-2019-008-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019



## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

### Résultats de l'audit « Fromages et produits laitiers »

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% pts	% mini
Lien au territoire	Les animaux et leur alimentation	19	7	15	96 %	50
	La fabrication des produits	12	9	11		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale : une filière locale	7	3	7		
	Connaissance du territoire et la structure PNR	11	4	11		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>46</b>	<b>23</b>	<b>44</b>		
Environnement préservé et valorisé	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturelles	12	4	10	81 %	50
	Préservation de la qualité de l'eau : gestion des effluents	22	8	18		
	Pratiques responsables	21	3	14		
	Intégration et entretien des bâtiments	12	4	12		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>67</b>	<b>19</b>	<b>54</b>		
Dimension humaine	Conduite d'élevage : respect du bien-être animal	24	10	22	95 %	50
	Un agriculteur qui produit et qui partage	16	7	16		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>40</b>	<b>17</b>	<b>38</b>		

### Résultats de l'audit « Pâtisseries traditionnelles »

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% pts	% mini
Lien au territoire	Des produits ancrés dans le patrimoine local	5	1	5	94 %	50
	La fabrication des produits	13	11	12		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale : une filière locale	7	1	6		
	Connaissance du territoire et la structure PNR	11	4	11		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>36</b>	<b>17</b>	<b>34</b>		
Environnement préservé et valorisé	Pratiques responsables	11	1	7	87 %	50
	Intégration et entretien des bâtiments	9	3	9		
	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturelles	12	3	11		
	Préservation de la qualité de l'eau : gestion des effluents	14	5	13		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>46</b>	<b>12</b>	<b>40</b>		
Dimension humaine	Confection des pâtisseries	6	6	6	95 %	50
	Accueil du public sur les points de vente	16	2	15		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>21</b>		

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## Synthèse et marges de progrès

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	<ul style="list-style-type: none"><li>- Bien-être animal et confort des bâtiments</li><li>- Filière à taille humaine</li><li>- Accueil de tous les publics, y compris handicapés, pour des visites de découverte et de pédagogie</li><li>- Signalétique très claire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 100 % foin et autonomie fourragère</li><li>- Intégralité du lait transformé et affiné sur l'exploitation</li><li>- Vente directe sur l'exploitation</li><li>- Présence du logo marque Valeurs Parc sur les produits et de la documentation Parc</li><li>- Bonne connaissances des spécificités patrimoniales du Parc</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 100 % Prairie permanente</li><li>- Pas d'engrais chimique</li><li>- Pas de suremballage pour les produits, utilisation de sacs recyclés ou réutilisables</li><li>- Bâti intégré dans le paysage, entretenu et abords propres</li></ul>
Points sensibles		<ul style="list-style-type: none"><li>- Intégration de races rustiques locales dans le troupeau</li><li>- Provenance de l'ail pour aromatiser les gaperons</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Plutôt des fauches précoces pour pouvoir assurer l'autonomie fourragère de l'exploitation</li><li>- Réflexion en cours sur des mesures d'économies d'énergies</li></ul>
Points de progrès		<ul style="list-style-type: none"><li>- Etudier la possibilité de s'approvisionner localement en ail</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réflexion sur les mesures d'économies d'énergies ou d'énergies renouvelables</li><li>- Réflexion sur intégration de davantage de haies et éléments présentant un intérêt écologique (murets...)</li></ul>

➡➡ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'exploitation dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-304-2019-008-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**30**

**OUTILS TRANSVERSAUX**

**304**

**STRATEGIE MARQUE PARC**

304.2019.009 Suivi de la marque Valeurs Parc : Projet de marquage « bières artisanales »

### **RAPPORT**

#### **Une forte sollicitation de la part des brasseurs du territoire**

Ces deux dernières années, 3 brasseurs installés sur le territoire ont sollicité le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne pour l'obtention de la marque Valeurs Parc.

Suite à un travail de recherche et à plusieurs échanges avec les associations MACEO (développement économique des filières à l'échelle du Massif central) et La Chope du Lembron (évènementiels pour la mise en valeur des brasseurs auvergnats), 10 brasseurs ont été identifiés sur le territoire du Parc. Contactés par courrier, 8 brasseurs ont exprimé leur intérêt à réfléchir collectivement sur le sujet.

#### **Des premières rencontres riches en échanges et des brasseurs qui souhaitent renforcer collectivement la visibilité de leurs produits**

Deux réunions collectives et des entretiens individuels avec les brasseurs ont permis de caractériser la diversité des systèmes de production, d'identifier les similitudes et les différences de fabrication, de commercialisation et d'approcher la philosophie de travail de chaque brasseur.

Présente à plus de 95 % dans le produit fini, l'eau est l'ingrédient principal de la bière. Elle provient des réseaux d'eau potable. L'orge utilisé provient en partie d'Auvergne grâce à la présence d'une malterie installée à Saint-Germain-Lembron depuis 2017. Le houblon, produit en quantité insuffisante en France, provient majoritairement des pays européens.

Les brasseurs du territoire mettent particulièrement en avant les savoir-faire artisanaux de leur activité ainsi que la dimension de leur entreprise, à taille humaine. Attachés au territoire sur lequel ils vivent, ils souhaitent participer à l'économie locale et commercialisent principalement en circuit-court.

#### **Une réflexion amorcée au niveau de la Fédération des Parcs naturels régionaux**

A ce jour aucun Parc n'a marqué de bières en raison de la difficulté d'approvisionnement en matières premières localement. Cependant, pour faire suite à la sollicitation de plusieurs Parcs sur le sujet, la Commission Marque de la Fédération des Parcs naturels régionaux a proposé de constituer un groupe de travail réunissant les Parcs intéressés : Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Ballon des Vosges, Vexin français et Volcans d'Auvergne.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-304-2019-009-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

➡➡ Il vous est proposé de formuler un accord de principe pour poursuivre la réflexion autour de la création d'un nouveau marquage Valeurs Parc des Volcans d'Auvergne « bières artisanales ».

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019

LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

400

**BATIMENTS ET EXTERIEURS**

400.2019.002 Travaux d'amélioration de l'accueil des élus et partenaires

### **RAPPORT**

Les locaux situés dans le château de Montlosier (siège du Parc) abritent en grande partie les bureaux du personnel du Parc des Volcans, et deux salles de réunion. Aucuns travaux de réfection n'ont été réalisés depuis plus de 30 années.

Afin d'accueillir les participants aux réunions (élus et partenaires) dans des conditions correctes, il est nécessaire de procéder à quelques travaux de réfection des murs et sols d'une petite partie des locaux et de remplacer le mobilier usagé de la salle de réunion « Montlosier » par un mobilier davantage fonctionnel permettant d'accueillir un plus grand nombre de personnes.

Pour des raisons de sécurité, il est également envisagé de rénover les plafonds des bureaux et couloir situés au deuxième étage.

Le coût total prévisionnel de ce projet s'élève à 46 300 euros HT, et une subvention pourrait être sollicitée pour un montant de **37 040 euros**.

Cette opération est inscrite pour un montant de 48 000 euros HT dans le plan pluriannuel d'investissement proposé à la Région avec une subvention de 38 400 euros.

**➡➡ Il vous est donc proposé d'autoriser la réalisation de ces travaux et le Président à solliciter les crédits précités auprès de la Région AURA.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les crédits auprès de la Région AURA.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190513-4002019002-DE  
Date de télétransmission : 13/05/2019  
Date de réception préfecture : 13/05/2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

401

**RESSOURCES HUMAINES**

401.2019.013 Poste de contractuel pour l'entretien des locaux de la Maison de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle

### **RAPPORT**

Comme l'an passé, nous allons faire appel à un agent d'entretien contractuel pour effectuer quelques heures de ménage afin d'assurer l'entretien des locaux de la Maison de la Réserve située sur la commune de La Godivelle.

Cet agent interviendrait seulement quelques heures (1 à 4 heures par mois selon les nécessités de service) sur la période estivale (période d'ouverture de la Maison de la Réserve).

➤➤➤ **Il vous est donc proposé de créer un poste d'agent d'entretien à temps non-complet pour une période de 4 mois sur la base de l'indice brut 348 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-401-2019-013-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

401

**RESSOURCES HUMAINES**

401.2019.014

Poste de contractuel pour l'entretien des locaux de la Réserve de la Vallée de Chaudefour

### **RAPPORT**

Chaque année, nous faisons appel à un agent d'entretien contractuel à temps non-complet qui assure la maintenance des locaux de la Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour située sur la commune de Chambon sur Lac.

➤➤➤ **Pour l'année 2019, il vous est proposé de créer un poste d'agent d'entretien à temps non-complet pour une période de 7 mois sur la base de l'indice brut 348 et dans les conditions de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-401-2019-014-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

#### MOYENS GENERAUX

401

#### RESSOURCES HUMAINES

401.2019.015 Poste saisonnier pour un animateur sur la RNN des Sagnes de la Godivelle

### RAPPORT

Dans le cadre des activités de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle, la Maison de la Réserve ouvre ses portes chaque année en période estivale. Cet espace a pour vocation de faire découvrir le patrimoine naturel de la Réserve et plus largement du Cézallier, valoriser la gestion de la Réserve naturelle et sensibiliser les visiteurs à la préservation de l'environnement et des tourbières.

Pour appuyer le conservateur de la Réserve naturelle, il apparaît nécessaire de recruter un animateur nature sur une durée de 3 mois, pour les missions suivantes :

- assurer le fonctionnement courant de la Maison de la Réserve : installation de l'exposition, gestion du fond documentaire et promotionnel, mise en place de la boutique, gestion des stocks,
- assurer la promotion de la Maison de la Réserve : distribution de flyers, affichage, référencement,
- assurer la permanence estivale de l'exposition : accueil et information du public, animation de l'espace muséographique,
- assurer l'animation des visites guidées : conception d'animations pédagogiques, accueil des visiteurs, gestion de la billetterie, conduite des animations en extérieur,
- gérer la régie de recettes pour la billetterie et la boutique de la Réserve,
- contribuer aux activités diverses de la Réserve naturelle.

Cet agent agira sous l'autorité de la direction du Parc et du conservateur de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle.

Ce poste est financé par le Ministère de l'Ecologie sur le budget des Réserves naturelles.

➡➡➡ **Il vous est proposé de créer un poste d'animateur contractuel à la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle pour une période de 3 mois, à partir de juin 2019 sur la base de l'indice brut 348 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-401-2019-015-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019



**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

#### MOYENS GENERAUX

401

#### RESSOURCES HUMAINES

401.2019.016 Poste saisonnier hôte(sse) d'accueil à la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour

### RAPPORT

La Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour doit procéder au recrutement de son personnel pour l'accueil pendant la saison estivale 2019.

Il s'agit d'un poste d'hôte(sse) chargé de l'accueil des groupes et du public estival.

➡➡ Il vous est proposé par conséquent de créer un poste d'hôte(sse) d'accueil pour une période de 4 mois maximum répartie sur la période du 2 mai 2019 au 1<sup>er</sup> septembre 2019 sur la base de l'indice brut 348 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-401-2019-016-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

#### MOYENS GENERAUX

401

#### RESSOURCES HUMAINES

401.2019.017 Prestation de surveillance pour le lac Servièrè – Saison 2019

### RAPPORT

Dans le cadre de sa convention cadre de partenariat avec la manufacture Michelin pour le site du Lac Servièrès, signée le 21 juin 2006, le Parc des Volcans a mis en place un programme incluant la présence d'un garde-nature pendant la saison estivale, afin d'informer, de sensibiliser et de surveiller les visiteurs de ce site sensible, très fréquenté.

Pour mener à bien cette mission, deux possibilités s'offrent à nous :

- pour mettre en place une souplesse d'intervention, suivant les conditions climatiques qui déterminent les pics de fréquentation, il est proposé de s'orienter sur un profil de type profession libérale ou indépendant, sur un volume de journées d'interventions prédéfinies pouvant être adapté à l'évolution de la fréquentation et faisant donc l'objet d'une facturation ;
- si aucun prestataire ne répond à cette offre, il sera procédé au recrutement d'un Garde-Nature saisonnier de 3 mois sur les mois de juin, juillet et août.

Cette action est actuellement financée à hauteur de 50 % par la manufacture MICHELIN propriétaire du Lac et d'une partie de ses berges, et ne sera conduite que dans le cadre de ce financement.

#### ➡➡ Il vous est proposé, sous réserve de la garantie des financements :

- de commander prioritairement une prestation de garde nature, à hauteur de 155 € la journée et 77,50 € la demi-journée, pour une enveloppe maximum de 6 510 € soit 42 journées d'intervention.
- ou à défaut d'autoriser le Président à recruter un garde-nature sur la période estivale pour une durée de 3 mois sur la base de l'Indice Brut 347 et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la surveillance du Lac Servières sur la période estivale 2019.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

### **MOYENS GENERAUX**

401

### **RESSOURCES HUMAINES**

401.2019.018 Convention d'animation « Maison des tourbières et du Cézallier ».

### **RAPPORT**

Le Syndicat mixte du Parc des Volcans assure pour le compte du Syndicat mixte de découverte des Tourbières et du Cézallier la gestion des animations pédagogiques à la Maison des Tourbières et sur le site de la Plaine Jacquot (Saint Alyre-ès-Montagne, La Godivelle).

Le Syndicat mixte du Parc fait appel à un vacataire pour la conduite de ces animations. Ces prestations sont assurées depuis plusieurs années par Teddy DAVID gérant de l'entreprise « Terre de Seigle » basée à Saint Alyre-ès-Montagne. Sa proximité géographique, ses compétences et son expérience sur le site lui permettent d'être opérationnel et de répondre aux différentes attentes des publics.

Le Syndicat mixte du Parc met à disposition les moyens matériels et pédagogiques. La promotion, la gestion des réservations et la billetterie sont assurées par le personnel de la Maison de la Réserve des Sagnes de La Godivelle.

La rémunération de l'animateur est basée sur le tarif de 130 € TTC la demi-journée ou 205 € TTC la journée, multipliée par le nombre de vacations réalisées dans la saison.

Le montant des vacations représente sur la saison une enveloppe de 4 000 €, supportée par le budget principal du Syndicat mixte du Parc.

**➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention d'animation 2019 pour la Maison des Tourbières avec l'animateur Teddy DAVID, gérant de l'entreprise « Terre de Seigle », selon le modèle de convention ci-joint.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-401-2019-018-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

## CONVENTION D'ANIMATION MAISON DES TOURBIERES ET DU CEZALLIER



2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Entre les soussignés

Le **Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**, représenté par son Président Monsieur François MARION, dûment autorisé par délibération du bureau du 02/05/2019, ci-après désigné **le Parc**,

d'une part,

et

**Monsieur Teddy DAVID**, gérant de l'entreprise « Terre de Seigle » à Saint Alyre-ès-Montagne, ci-après désigné **l'animateur**,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

.....

## ARTICLE 1 : Objet

L'animateur est mandaté par le Parc pour assurer les animations nature de la Maison des Tourbières sur le site de la Plaine Jacquot pour la saison 2019,

.....

## ARTICLE 2 : Fonctionnement

### > Période estivale

Les animations en juillet-août ont lieu les mercredis, vendredis et dimanches de 15h à 17h.

Les réservations sont assurées par le personnel de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle qui informe l'animateur du nombre d'inscrits si possible 24h à l'avance. L'animation peut être annulée sur décision du Parc en cas de mauvais temps ou faute d'un nombre de participants suffisants (4 minimum).

Les animations se font au départ de la Maison de la Réserve en centre bourg de La Godivelle. Le personnel de la Réserve accueille les visiteurs et assure la billetterie. L'animateur dirige ensuite le public jusqu'à la tourbière de la Plaine Jacquot où se déroule la visite guidée.

### > Hors saison

Les dates et horaires des animations sont définis suivant la demande des groupes.

La gestion des devis, contrats de réservation et factures est assurée par le personnel du Parc, qui s'assure de la disponibilité de l'animateur au moins deux semaines à l'avance puis met en contact l'animateur avec les groupes.

Les animations se font au départ du parking de la Plaine Jacquot ou éventuellement de la Maison de la Réserve.

.....

## ARTICLE 3 : Contenu de l'animation

Les animations ont pour objectif de faire découvrir au grand public le monde des tourbières dans le contexte du Cézallier. Les visites doivent convenir à un public de non-initiés mais aussi répondre aux attentes de naturalistes plus chevronnés.

Les sujets développés portent sur la géologie, le climat, la formation des paysages, la faune et la flore, le fonctionnement des écosystèmes tourbeux ainsi que les pratiques traditionnelles liées aux tourbières. Les projets menés par le Parc sur les tourbières du Cézallier seront également valorisés, en particulier les actions de connaissance du patrimoine naturel et les études de la Réserve naturelle des Sagnes.

La trame des animations est définie conjointement par le Parc et l'animateur en début de saison.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20190502-401-2019-018-DE Date de télétransmission : 14/05/2019 Date de réception préfecture : 14/05/2019
---

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

.....

## ARTICLE 4 : Moyens matériels et pédagogiques

Le Parc met à disposition l'espace muséographique de la Maison de la Réserve, la Maison des Tourbières (hors tourbarium et salle de projection) et le ponton de la Plaine Jacquot. Des ressources documentaires et pédagogiques peuvent également être produites à la demande de l'animateur.

.....

## ARTICLE 5 : Rémunération

La rémunération de l'animateur est basée sur le tarif de 130 € TTC la demi-journée ou 205 € TTC la journée, multipliée par le nombre de vacations réalisées dans la saison.

.....

## ARTICLE 6 : Frais de déplacement

Les frais de déplacements entre la Maison des Tourbières et le ponton de la Plaine Jacquot sont pris en charge au tarif de 0,35€ le kilomètre.

.....

## ARTICLE 7 : Litiges

Pour tout différend entre les parties seul le tribunal administratif de Clermont-Ferrand est compétent.

Fait en 2 exemplaires,

Le ...../...../2019 à Montlosier, Aydat

L'animateur,

Le Parc,

Monsieur Teddy DAVID  
Gérant de Terre de Seigle

Monsieur François MARION  
Président du Syndicat mixte du Parc naturel  
régional des Volcans d'Auvergne

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-401-2019-018-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

402

**MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

402.2019.002 Demande de financement pour programme d'études eau et biodiversité

### **RAPPORT**

Lors de délibérations précédentes, le syndicat mixte du Parc des Volcans a validé l'animation et la gestion du Contrat territorial Source de la Dordogne Sancy-Artense (SDSA), des Réserves naturelles nationales de Chastreix-Sancy, des Sagnes de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette ainsi que récemment de la nouvelle Réserve naturelle régionale des tourbières du Jolan et de la Gazelle. Les Réserves naturelles sont des réservoirs de biodiversité du territoire du Parc et l'Artense (principal territoire du Contrat territorial SDSA) se caractérise par un réseau hydrographique et de lacs et zones humides (tourbières en particulier) très dense et remarquable, abritant de nombreuses espèces patrimoniales (objet de plans nationaux d'actions ou indicatrices de la fonctionnalité et des continuités des milieux).

Le Bureau du 14 février 2019 a autorisé le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et lancer une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

A ce programme d'études estimé à 135 000 € TTC, se sont rattachées deux études qui, initialement prévues dans le programmes d'études 2017 de la RNN des Sagnes de La Godivelle, n'avaient pu être réalisées faute d'autorisation de la part des propriétaires du Lac d'en-Bas, portant ainsi le budget global du marché à environ 150 000 € TTC.

Ce marché comporte les 12 lots suivants :

- lot 1 : Complément d'inventaire entomologique - Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle
- lot 2 : Etude hydraulique de la tourbière du Lac d'en Bas - Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle
- lot 3 : Etude chiroptérologique - Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette
- lot 4 : Suivi des gîtes artificiels à chiroptères dans la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy
- lot 5 : Ecologie et état de conservation de la vipère péliade sur le site de la Fontaine salée dans la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy
- lot 6 : Diagnostic écologique des tourbières et des forêts de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy par les syrphes (méthode Syrph the net) et inventaire entomologique

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-402-201-002-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2019  
Date de réception préfecture : 07/05/2019

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- lot 7 : Cartographie de la végétation et étude flore/bryoflore de la Réserve naturelle régionale des Tourbières du Jolan et de la Gazelle
- lot 8 : Etude du plan d'eau de la Réserve naturelle régionale des Tourbières du Jolan et de la Gazelle
- lot 9 : Inventaire des amphibiens et pré-diagnostic écrasement sur le territoire du Contrat Territorial des Sources Dordogne Sancy Artense
- lot 10 : Inventaire et suivi des odonates sur le territoire du Contrat Territorial des Sources Dordogne Sancy Artense
- lot 11 : Etude piscicole et hydromorphologique des cours d'eau de La Godivelle - Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle
- lot 12 : Etude du zooplancton des tourbières de La Godivelle - Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle

L'avis de marché a été envoyé à la publication le 22 mars 2019 et la date limite de réception des offres a été fixée au 18 avril 2019.

A cette date, 12 candidats ont répondu à 1 ou plusieurs lots du marché.

Une commission technique (composée d'agents du PNRVA) s'est réunie le 19 avril 2018 afin d'analyser les différentes offres.

Pour 9 des 12 lots, une seule proposition a été reçue. Toutes ces propositions sont conformes au cahier des charges et respectent le budget alloué à chacune de ces prestations.

Pour les 3 autres lots, plusieurs offres ont été reçues.

Ci-dessous les tableaux de classement pour ces 3 lots :

### LOT 3 : Etude chiroptérologique - RNN Rocher de la Jaquette

Candidat	Montant TTC	Coût des prestations	Valeur technique	TOTAL	CLASST
		Note/40	Note/60		
<b>ALTER ECO</b>	6 480,00 €	18,52	60,00	78,52	2
<b>CHAUVE-SOURIS AUVERGNE</b>	3 000,00 €	40,00	55,00	95,00	1

### LOT 9 : Inventaire des amphibiens et pré-diagnostic écrasement sur le territoire du Contrat Territorial des Sources Dordogne Sancy Artense

Candidat	Montant TTC	Coût des prestations	Valeur technique	TOTAL	CLASST
		Note/40	Note/60		
<b>CPIE 63</b>	9 000,00 €	40,00	60,00	100,00	1
<b>EODD Ingénieurs Conseils</b>	17 964,00 €	20,04	60,00	80,04	2
<b>RURAL CONCEPT</b>	22 080,00 €	16,30	60,00	76,30	3

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20190502-402-201-002-DE Date de télétransmission : 07/05/2019 Date de réception préfecture : 07/05/2019
--

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

LOT 10 : Inventaire et suivi des odonates sur le territoire du Contrat Territorial des Sources Dordogne Sancy Artense

Candidat	Montant TTC	Coût des prestations	Valeur technique	TOTAL	CLASST
		Note/40	Note/60		
<b>SHNAO</b>	37 000,00 €	40,00	60,00	100,00	1
<b>EODD Ingénieurs Conseils</b>	56 538,00 €	26,18	60,00	86,18	3
<b>RURAL CONCEPT</b>	47 460,00 €	31,18	60,00	91,18	2

Ci-dessous le tableau récapitulatif des prestataires retenus par la commission technique :

PRESTATIONS	CANDIDATS RETENUS	MONTANTS (TTC)
Lot 1 : Complément d'inventaire entomologique - RNN des Sagnes de La Godivelle	<b>Association des Amis de la RN du lac de Remoray</b>	5 000,00 €
Lot 2 : Etude hydraulique de la tourbière du Lac d'en Bas - RNN des Sagnes de La Godivelle	<b>Cabinet Pierre GOUBET</b>	4 140,00 €
Lot 3 : Etude chiroptérologique - RNN du Rocher de la Jaquette	<b>CHAUVE-SOURIS AUVERGNE</b>	3 000,00 €
Lot 4 : Suivi des gîtes artificiels à chiroptères dans la RNN de Chastreix-Sancy	<b>CHAUVE-SOURIS AUVERGNE</b>	3 400,00 €
Lot 5 : Ecologie et état de conservation de la vipère péliade sur le site de la Fontaine salée dans la RNN de Chastreix-Sancy	<b>SHNAO</b>	6 000,00 €
Lot 6 : Diagnostic écologique des tourbières et des forêts de la RNN de Chastreix-Sancy par les syrphes (méthode Syrph the net) et inventaire entomologique	<b>SHNAO</b>	20 200,00 €
Lot 7 : Cartographie de la végétation et étude flore/bryoflore de la RNR des Tourbières du Jolan et de la Gazelle	<b>Université Clermont Auvergne</b>	22 957,20 €
Lot 8 : Etude du plan d'eau de la RNR des Tourbières du Jolan et de la Gazelle	<b>ATHOS Environnement</b>	20 149,80 €
Lot 9 : Inventaire des amphibiens et pré-diagnostic écrasement sur le territoire du Contrat Territorial des Sources Dordogne Sancy Artense	<b>CPIE 63 / CPIE 15</b>	9 000,00 €
Lot 10 : Inventaire et suivi des odonates sur le territoire du Contrat Territorial des Sources Dordogne Sancy Artense	<b>SHNAO</b>	37 000,00 €
Lot 11 : Etude piscicole et hydromorphologique des cours d'eau de La Godivelle - RNN des Sagnes de La Godivelle	<b>FDPPMA63</b>	8 407,00 €
Lot 12 : Etude du zooplancton des tourbières de La Godivelle - RNN des Sagnes de La Godivelle	<b>Anaëlle BERNARD</b>	9 200,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>148 454,00 €</b>

➡➡ Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer les marchés avec les candidats retenus.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20190502-402-201-002-DE Date de télétransmission : 07/05/2019 Date de réception préfecture : 07/05/2019
--

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à signer les marchés avec les candidats retenus.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**50** **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**  
**504** **VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN**  
504.2019.006 Création et vente de produits estampillés Parc

### **RAPPORT**

**La boutique et les produits proposés à la vente dans celle-ci sont des vecteurs de l'image Parc des Volcans au sein du territoire et auprès des visiteurs.**

**Aujourd'hui, peu d'objets aux couleurs du Parc des Volcans existent et ceux déjà existant seront prochainement en rupture de stock. Pourtant les visiteurs et les structures partenaires du territoire en sont demandeurs.** Les produits qu'il vous est proposé d'accepter de créer sont des objets qui restent dans la ligne directive de la boutique du Parc de garder son image qualitative et représentative du territoire, de ses patrimoines et ses valeurs. Ils ont été ciblés car correspondant à la fois à une demande et à ce qu'une boutique Parc pourrait légitimement proposer. Les objets seront créés uniquement pour notre structure et favoriseront la diffusion de l'image du Parc des Volcans au sein de notre boutique et de celles du territoire.

Les prestataires sont tous des prestataires locaux qui travaillent à partir d'objets fabriqués en France ou en Europe.

Les produits seront personnalisés avec notre phrase identitaire « Osez les Volcans d'Auvergne » et éventuellement des visuels représentatifs du territoire.

Liste des produits estampillés proposés :

Produits	Particularités	Prix d'achat	Prix de vente public	Prix de vente aux revendeurs
Magnet	Réalisé par opizut, prestataire de Fontfreyde (63) Peuvent être déclinés avec le visuel que nous souhaitons.	1,20 € TTC	5 € TTC	3 € (40 % remise)
Décapsuleur-porte clés	opizut	1,50 € TTC	5 € TTC	3 € (40 % remise)
Bandeau	Réalisé par oxsitis structure puydômoise	6,28 € TTC	15 € TTC	11,25 € (25 % remise)
Cendrier de poche		1,73 € TTC	3 € TTC	2,10 € (30 % remise)
Tote bag	38x42cm 100% coton bio écru 150g impression 1 face 28x28 cm. 1 couleur	3,07 € TTC	5,5 € TTC	3,85 € (30 % remise)

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Sac enfant à colorier	Dimension de marquage 9 x 6 cm	2,41 € TTC	5 € TTC	3 € (40 % remise)
Tablier	tabliers vus dans le clip vidéo des recettes à partir de produits marqués valeur Parc	9,74 € TTC	12 € TTC	10,20 € (15 % remise)
Cartes postales Carbala	Personnalisées avec notre logo. Photographe local.	0,29 € TTC	1 € TTC	Pas de revente
Casquette 6 panneaux Broderie frontale		6,90 € TTC	12 € TTC	8,40 € (30 % remise)

➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à créer et mettre en vente dans la boutique de la Maison du Parc, ainsi que les boutiques du territoire le souhaitant, les produits indiqués dans le document joint aux conditions précitées dans le rapport.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**50**

#### **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**

**504**

#### **VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN**

504.2019.007 Vente d'ouvrages sur les serpents à la Maison de la RNN de la Vallée de Chaudefour

### **RAPPORT**

En 2013 et 2014, un inventaire des vipères péliades a été réalisé par des herpétologues de la Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny (SHNAO) sur le territoire de la RNN de la vallée de Chaudefour.

Depuis 2016, un suivi individualisé de la population de Vipère est réalisé par le garde chargé d'études de la RNN. Actuellement, dans la base de données, 129 femelles 133 mâles et 114 juvéniles sont répertoriés, et une quinzaine de données sont relevées comme la taille et le poids notamment.

Depuis 2017, une exposition est en place à la maison de la réserve, « Les reptiles ont protégés », afin de sensibiliser les visiteurs sur ces espèces, fragiles et très mal connues.

Dans ce contexte, il est proposé de mettre en vente à la boutique de la maison de la réserve les deux ouvrages suivants :

→ **Amphibiens & reptiles du Puy-de-Dôme** \_ Revoir Editions \_ 2018

d'Alexandre Teynié (herpétologue / Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny)

Cet ouvrage répertorie l'ensemble des amphibiens et reptiles du Puy-de-Dôme, avec un descriptif par espèces et une carte de répartition départementale. De plus, les menaces qui pèsent sur ces espèces sont indiquées ainsi que les mesures de protection dont jouit chacune d'elles.

Prix de vente public unitaire : 25 € TTC sur lequel une remise de 30 % nous est accordée.

→ **50 idées fausses sur les serpents** \_ Editions Quæ \_ 2018

de Françoise Serre Collet (herpétologue et chargée de médiation scientifique au MNHN)

Cet ouvrage, à travers 50 fiches, offre à tous les amateurs de nature l'occasion de s'initier à la biologie étonnante des serpents et de découvrir de superbes espèces de tous pays. Au palmarès des animaux mal aimés, les serpents sont bien placés. La peur et la fascination qu'ils inspirent ont de tout temps suscité les plus invraisemblables légendes, parvenues jusqu'à nos jours, ou des rumeurs qui circulent régulièrement [...]. L'auteure qui a collecté ces fausses idées, les réfute, en expliquant leurs origines et surtout pourquoi elles ne peuvent être vraies.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Prix de vente public unitaire : 23 € TTC sur lequel une remise de 30 % nous est accordée.

*Ces deux ouvrages s'adressent aussi bien aux herpétologues; aux acteurs de la protection de l'environnement ; aux naturalistes, élus et officiels, et aux promeneurs curieux de la faune...*

➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en vente ces deux ouvrages dans la boutique de la Maison de la RNN de la vallée de Chaudefour aux conditions précitées dans le rapport.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**50**                      **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**  
**504**                     **VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN**  
504.2019.008      Mise en vente d'eaux en bouteilles

### **RAPPORT**

**La Maison du Parc est le point de départ et d'arrivée de plusieurs sentiers de randonnées. Elle est également un lieu de détente pour les locaux le week-end.**

Les eaux de Volvic sont des eaux locales qui présentent une gamme diversifiée telles que des eaux plates, gazeuses et aromatisées permettant ainsi de plaire au plus grand nombre, de compléter les produits consommables déjà vendus à la boutique et de satisfaire la demande de visiteurs en recherche de boissons.

Eau plate (50 cl): Prix d'achat 0,59 € TTC prix de vente 1,50 € TTC

Eau gazeuse Badoit (50 cl) : 0,82 € TTC prix de vente 1,60 € TTC

Eaux aromatisées (50 cl) : Prix d'achat 1,03 € TTC maximum (prix variant selon les parfums) prix de vente 2 € TTC

**➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en vente dans la boutique de la Maison du Parc, des boissons dans les conditions précitées dans le rapport.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-504-2019-008-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**50** **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**  
**504** **VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN**  
504.2019.009 Boutique du Parc – Régie de recettes

### **RAPPORT**

Afin d'assurer un bon fonctionnement de cette régie de recettes, il est nécessaire d'apporter quelques modifications :

- De porter le fonds de caisse de 50 € à 100 €,
- De clôturer la sous-régie basée à l'office de Tourisme de Murat,
- De créer une sous-régie à Chastreix (Maison de la RNN de Chastreix-Sancy).

➤➤➤ **Il vous est donc demandé votre accord.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-504-2019-009-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

50

#### MANAGEMENT DURABLE DU PARC

506

#### PROSPECTIVE GRAND MONTLOSIER

506.2019.002

Application des dispositions de l'article L122-7 à l'aménagement forestier des parcelles du Syndicat mixte

### RAPPORT

En séance du 15 janvier 2016, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a validé le premier Plan d'Aménagement forestier 2015-2034 des forêts du SMPNRVA situées sur la commune d'Aydat, pour une surface de 68.85 ha.

Cet aménagement a été rédigé par l'Office National des Forêts en accord avec les services et les orientations du SMPNRVA. Il planifie l'ensemble des travaux et coupe prévus sur la période concernée. Une exploitation a notamment été réalisée en 2018 sur l'une des parcelles.

Afin que les services de l'Etat approuvent cet aménagement comme un document de gestion durable il est nécessaire de faire la demande de l'application des dispositions du 2° article L122-7 du code forestier au titre des réglementations propres au site Natura 2000 FR8301052 « Chaîne des Puys » et au site classé « Chaîne des Puys » conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

**➤➤ Il vous est proposé d'accepter de demander aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° article L122-7 du code forestier pour l'aménagement des forêts du Syndicat mixte, au titre des réglementations propres au site Natura 2000 FR8301052 « Chaîne des Puys » et au site classé « Chaîne des Puys » conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019

LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190509-5062019002-DE  
Date de télétransmission : 09/05/2019  
Date de réception préfecture : 09/05/2019

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

#### AVIS

A.2019.001 Avis du Syndicat mixte relatif au Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA).

### RAPPORT

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal **le 17 décembre 2018** par délibération du Conseil communautaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), en tant que Personne publique associée, **dispose de trois mois à compter de la réception du projet** de PLUi-H, pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable. Le Syndicat mixte a reçu le projet de PLUi-H le **28 janvier 2019** et a procédé à son examen.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier ministre. La nouvelle **Charte 2013>2025** est entrée en vigueur le **19 juin 2013** par décret interministériel validant le reclassement du Parc pour une durée de douze ans.

Par délibération, les communes de Laroquevieille, Lascelles, Mandailles-Saint-Julien et Saint-Cirgues-de-Jordanne ont approuvé la Charte 2013>2025 et adhéré au Syndicat mixte, concrétisant leur adhésion au périmètre réglementaire du Parc.

**Le projet de PLUi-H repose sur deux objectifs généraux** définis dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), à savoir :

- > **Développer l'attractivité économique du bassin aurillacois**
- > **Favoriser la qualité de vie et d'accueil sur l'ensemble du bassin d'Aurillac**

Le PLUi prend en compte l'ensemble des enjeux et objectifs listés dans la Charte permettant à la CABA de s'engager dans une dynamique de projet de territoire et d'avoir une vision prospective et stratégique en matière d'aménagement.

Le PADD met en avant la préservation et la valorisation de la qualité des paysages et le développement d'une offre de logements répondant aux besoins sociaux et environnementaux (redynamisation des centralités, intervention sur le bâti vacant). Ces orientations permettent un renforcement de la qualité et du cadre de vie dans les centres-bourgs.

Le potentiel d'urbanisation dégagé par le PLUi-H pour les communes du Parc est estimé à **12,6 hectares**, ce qui correspond à la dynamique d'urbanisation observée ces dix dernières années et aux objectifs du SCOT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie.

Nous notons également le classement d'une part importante du territoire en zones Agricoles et Naturelles (A et N) permettant la préservation des sites à enjeux paysagers et écologiques.

Enfin, les zones ouvertes à l'urbanisation (AU) font l'objet d'Orientations d'aménagement et de programmation (OAP), ce qui traduit la volonté de l'intercommunalité de favoriser un urbanisme de qualité.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-A-2019-001-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019

**Le projet de PLUi-H est donc compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc, sous réserve de la prise en compte des différentes observations ci-dessous :**

## Rapport de présentation

Nous insistons sur la prise en compte des données du **Regard du Parc** (transmis en octobre 2016) et des enjeux spécifiques au territoire du PNRVA dans le diagnostic et le PADD. Ces éléments sont partiellement repris dans le rapport de présentation. Il s'agit de :

- Mentionner et cartographier les éléments de l'inventaire du petit patrimoine bâti : 87 éléments recensés sur les communes du Parc.
- Détailler l'analyse paysagère des bourgs en mettant en perspective leurs dynamiques d'urbanisation en lien avec la géographie (domaine de l'eau, domaine du relief, etc.).

Par ailleurs, il convient de cartographier dans le diagnostic les vues paysagères majeures à préserver afin de conditionner le développement du bâti.

## Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

- Les communes du territoire du Parc ne font pas l'objet d'actions de « *redynamisation des centralités* » or, Mandailles-Saint-Julien et Saint-Cirgues-de-Jordanne constituent des polarités de services, d'équipements et touristiques. Ces pôles doivent faire l'objet d'opérations qualitatives de requalification des espaces publics, d'un travail sur les logements vacants et sur le maintien des commerces, au même titre que les autres centralités identifiées dans le PADD (Jussac, Marmanhac, etc.).

## Règlement graphique

- Des zones Naturelles patrimoniales (Np) et des Espaces Boisés Classés (EBC) ont été définis dans le PLUi, sauf sur le territoire du Parc. Les réservoirs de biodiversité et les domaines des reliefs (identifiés au Plan Parc) peuvent également faire l'objet d'un zonage Np et certains espaces boisés peuvent être classés en EBC. Il s'agit ici de favoriser la préservation des paysages et des continuités écologiques.
- Classer intégralement La Jordanne dans la catégorie « *continuité écologique à protéger le long du cours d'eau* ».
- Reclasse certaines parcelles libres du zonage U (urbain), menaçant la lisibilité et la position des bourgs, en zone N ou A afin d'éviter toute urbanisation linéaire :
  - Mandailles-Saint-Julien (Saint-Julien-de-Jordanne, Liadouze et Curadit) ;
  - Laroquevieille (entre Bouygues et Jaulhac et à Vercuères) ;
  - Lascelles (Bouygues, Houade et au sud à proximité du plan d'eau) ;
  - Saint-Cirgues-de-Jordanne (Liaumiers).
- Cartographier et justifier les éléments paysagers à préserver au titre des articles L.151-23/19 sur le territoire du Parc (linéaires de haies, murets en pierre sèche, petit patrimoine bâti, etc.).
- Modifier le périmètre de la zone à urbaniser (AU) « Le Mas » à Mandailles - et de l'OAP correspondante - en le rapprochant du tissu urbain existant, évitant ainsi toute urbanisation linéaire.
- De manière générale, il serait nécessaire de justifier la définition des zones AU et de retravailler leur périmètre au regard des enjeux environnementaux, paysagers et socio-économiques. Certaines zones sont linéaires et d'autres éloignées des bourgs (exemples : zones AU « Le Rigou », « Le Mas » et « Le Perrier »).

## Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

### OAP « Le Rigou » à Laroquevieille

- Privilégier un phasage et envisager une ouverture à l'urbanisation après le comblement des dents creuses dans le bourg et l'aménagement des OAP « Saumiac Sud et Nord » pour renforcer la centralité.
- Préserver le linéaire boisé situé le long de la RN. 59 pour limiter la banalisation des paysages.

### OAP « le Perrier » à Saint-Cirgues-de-Jordanne

- Réaliser un phasage, en proposant une mixité de logements, une superficie de parcelles limitée (moins de 1000 m<sup>2</sup>) et la création et le maintien d'éléments éco-paysagers.

**⇒⇒ Il vous est proposé de rendre un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA).**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019  
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 02 MAI 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni le 02 avril 2019 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA-ROCHE (1 voix), PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

### AFFAIRE

#### AVIS

A.2019.002 Avis du Syndicat mixte relatif au Plan Local d'Urbanisme de Ceysnat

### RAPPORT

La **commune de Ceysnat** a arrêté son projet de **Plan Local d'Urbanisme** (PLU) le 12 mars 2019 par délibération du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), en tant que Personne publique associée, **dispose de trois mois à compter de la réception du projet** de PLU, pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable. Le Syndicat mixte a reçu le projet de Plan Local d'Urbanisme le **22 mars 2019** et a procédé à son examen.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier ministre. La nouvelle **Charte 2013>2025** est entrée en vigueur le **19 juin 2013** par décret interministériel validant le reclassement du Parc pour une durée de douze ans.

Par délibération, le Conseil municipal de la commune de Ceysnat a approuvé la Charte 2013>2025 et adhéré au Syndicat mixte, concrétisant l'adhésion de la commune au périmètre du Parc.

**Le projet de PLU de la commune de Ceysnat repose sur trois orientations générales** définies dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), à savoir :

> **Une commune accueillante**

*Densifier et conforter les enveloppes urbaines, répondre aux besoins de logements et développer un territoire durable.*

> **Une commune active**

*Maintenir et développer les équipements économiques locaux, développer la vocation touristique, préserver les espaces agricoles.*

> **Une commune nature**

*Préserver les Trames vertes et bleues.*

Pour rappel, la commune a bénéficié de l'accompagnement de l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) dans le cadre de l'élaboration de son PLU. L'**ARU** est un collectif technique qui propose un soutien méthodologique aux collectivités ayant approuvé la Charte 2013>2025 en matière d'urbanisme.

Le potentiel d'urbanisation dégagé par le PLU est estimé à **10 hectares**, contre 30 hectares au précédent POS. Une grande majorité du territoire communal est classée en zone naturelle (N) et/ou agricole (A), permettant ainsi de préserver les espaces non bâtis et les paysages.

Afin de préserver la silhouette des bourgs et hameaux, et dans une logique de densification, le zonage constructible a été établi au plus près du tissu urbain existant (bourgs de Ceysnat, Montmeyre et Allagnat).

**Le projet de PLU est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc sous réserve de :**

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20190502-A-2019-002-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## Rapport de présentation

- la commune étant située dans le périmètre du Bien de la Chaîne des Puys / Faille de Limagne inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, il est nécessaire d'analyser de manière détaillée les enjeux paysagers, architecturaux et environnementaux spécifiques à ce périmètre (vues majeures, points noirs, secteurs remarquables, corridors écologiques, bâtis de qualité, etc.).

## Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

- intégrer dans les orientations de la carte de synthèse du PADD (page 15) la totalité du ruisseau de Ceysnat (du bourg jusqu'à Allagnat) dans la catégorie « zones humides et cours d'eau à protéger ».

## Règlement graphique

### Habitat et équipement :

- Reclasser les parcelles ci-dessous en zone agricole « A » afin de « contenir l'extension du village et préserver sa silhouette et sa lisibilité » (cf. PADD) :

> parcelle n°8 située en zone urbaine « U » à l'entrée nord-est du bourg en contrebas de la zone AUt.

> parcelle n°27 et 348 situées au nord-ouest du bourg.

> parcelle n°10 en zone à urbaniser « AU » (soumise à modification du PLU) à l'est du bourg qui menace un espace agricole important.

- Reclasser en zone « AUg » les parcelles n°42, 45, 46, 229, 236, 237 en zone « U », faisant l'objet d'une OAP « OAP Pré Bonjean », situées à proximité d'une zone humide. Ceci permettra son aménagement après le comblement des dents creuses et de la zone « AUg » en cœur de bourg.

- Réduire la zone « Ug » à l'ouest d'Allagnat, qui favorise une urbanisation linéaire menaçant les perspectives paysagères sur la vallée en reclassant les parcelles n°186 et 187 en zone Agricole afin de préserver l'entrée du hameau.

- Resserrer le zonage « U » au plus près du tissu urbain existant à Trezaret. De plus, les zones « AU » (soumises à modification du PLU) envisagées sur ce secteur doivent être ouvertes uniquement après le comblement total des dents creuses et des zones « AUg » situées dans le bourg. Elles devraient également faire l'objet d'OAP afin de mener une réflexion sur la qualité des futurs aménagements, le secteur étant situé dans le périmètre de 500 mètres autour du Château d'Allagnat classé Monument historique.

- Au regard de la loi Montagne, pour le projet de parc résidentiel de loisirs en zone « AUt » au nord-est du bourg, il convient de réaliser un phasage des aménagements en continuité du tissu urbain existant. Il s'agira également de respecter les principes d'aménagement préconisés dans le projet.

### Patrimoine naturel et bâti :

- Même si le Rapport de présentation mentionne l'inventaire du petit patrimoine bâti réalisé par le Syndicat mixte, les éléments issus de cet inventaire (fours, fontaines, lavoirs, etc.) peuvent être cartographiés au plan de zonage et protégés par les articles L.151-23 et L.151-19 du Code de l'Urbanisme.

- Classer en zone Agricole protégée « Ap » ou Naturelle protégée « Np » les espaces ouverts agricoles et boisés offrant une vue sur les massifs au regard de la qualité paysagère et environnementale du territoire (les puys, les espaces agricoles situés à l'entrée est de la commune le long de la RD. 68 et de la RD. 52 à l'ouest du bourg, espaces boisés et agricoles à l'est du bourg à proximité de la zone N).

- Réduire la zone « Ah » faisant l'objet d'un STECAL en faveur d'un projet touristique (reconstruction d'une baraque) en classant le corridor boisé en zone Agricole.

- Identifier et cartographier les bosquets et les linéaires boisés et de les protéger par les articles L.151-23 et L.151-19 du Code de l'Urbanisme afin de garantir une qualité paysagère à l'échelle du territoire. Exemples : au niveau du STECAL, entre Allagnat et Trezaret et entre Montmeyre et Allagnat.

## Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) :

- Toutes les OAP du PLU pourraient être complétées par l'identification des courbes topographiques et des perspectives paysagères vers les massifs afin de conditionner les futurs aménagements.



## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- Aggrandir le périmètre de l'OAP « Pré Bonjean » en intégrant les parcelles libres situées à proximité (parcelles n°52, 53, 55, 211, 212, 205 à 209, 224, 225, 226, 227) afin d'engager une réflexion globale en matière d'aménagement qualitatif sur ce secteur (prise en compte des équipements, favoriser une diversité d'habitat, préserver les corridors et la zone humide, favoriser la mobilité douce, etc.).

- Créer une OAP sur la zone « UE » (zone réservée aux équipements) située en cœur de bourg permettant un développement qualitatif du secteur concerné, la prise en compte des corridors écologiques et la consolidation du maillage des services et des équipements à partir du bourg-centre.

➡➡ Il vous est proposé de rendre un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Ceyssat.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 02 mai 2019

LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le